PREMIÈRE JOURNÉE

Les 22 Mars 2021 de 8h30 heures 12h30 ~~heures~~

Observations de M[1]

Permanence du 22 Mars 2021 :
visite des membres de l'association "vivre à Clamart"
MM Daniel COLLEAUX Président, GARNIVIAN Bernard secrétaire,
MM Marcel DELAHAYE et Michel TARDIVON, Locataires Parc Blanc.
entretiens de 10h à 11h30 sur les thèmes suivants :
• règles de l'enquête publique • Démolition des logements et problématique de relogement • Coûts des opérations • Densification des habitations projetés • phases de concertations préalables et recours gracieux déposés • Visite sur le quartier du parc blanc • traitement de la perspective de Meudon • imperméabilisation des sols et traitement paysager • Sécurité du quartier

Le Commissaire enquêteur

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

JP G

publilégal®

Impression du registre électronique

23/03/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 1 Date de dépot : 22/03/2021 Heure de dépot : 16:21 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
Suite à notre visite ce matin accompagnés de deux résidents du quartier I3F Pavé Blanc, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le temps que vous nous avez accordé pour cette prise de contact.
Comme convenu, nous vous transmettons quelques documents, utiles pour votre complète appréciation de ce projet d'aménagement et de ses conséquences induites, que nous n'avons pas trouvés, en première lecture, dans le dossier mis en ligne ce matin:
-La Déclaration d'intention de la SPLA Panorama affichée en mairie de Clamart entre le 1er Juillet et et le 1er novembre 2020,
-Le courrier du 27 octobre 2020 adressé à M. Le Préfet des Hauts de Seine par l'Association "Sud Environnement" dont nous sommes adhérents, resté sans réponse,
-Le recours gracieux du 2 septembre 2019 de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Clamart en demande d'annulation du permis de démolir de l'immeuble 1, 3 et 5 rue Corneille, resté sans réponse,
-Le recours gracieux du 9 mars 2021 de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Clamart en demande d'annulation du permis de démolir des immeubles 2 et 4 rue Boileau,
-Le recours gracieux du 11 mars 2021de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Meudon en demande d'annulation du permis de démolir 32 box de stationnement.
Avec nos respectueuses salutations,
Association "Vivre à Clamart"

Nom : ASSOCIATION VIVRE A CLAMART

Adresse : 10, rue Fauveau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : vivreaclamart@gmail.com Téléphone : 0675079745

Fichier : LE+NOTRE_DI-2020.pdf

Numéro : 2 Date de dépot : 22/03/2021 Heure de dépot : 16:49 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Observation déposé sur le registre papier le 22 mars 2021

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 3 Date de dépot : 22/03/2021 Heure de dépot : 17:01 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Pièce jointe de l'observation n°2

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier : 22-03-2021.pdf

Numéro : 4 Date de dépot : 22/03/2021 Heure de dépot : 20:38 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,
J'habite dans la résidence des chaumières juste en face du futur projet.
Oui, je suis très favorable à un projet qui va redynamiser le quartier avec une vrai mixité sociale. On devrait passer de 100% de logements sociaux à 50%.
Cela devrait également amener de nouveaux commerces et permettre à ceux qui soont présents de se développer.
Très cdlt, CP

Nom : PUG

Adresse : Résidence de la Chaumière
71 route du Pavé Blanc

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : pugens_charles@yahoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 5 Date de dépot : 22/03/2021 Heure de dépot : 23:19 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonsoir, je suis contre le projet le notre car les immeubles actuel sont encore en bonne état et on déjà été rénover il y a 8 ans . Donc pour ces motifs je suis contre

Nom : COUSIN

Adresse : 4 Allée La Pérouse bâtiment r11

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Jc92130@hotmail.fr Téléphone : 06.51.34.20.07

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

24/03/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 6 Date de dépot : 23/03/2021 Heure de dépot : 14:06 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour j'habite résidence La chaumière et suis très favorable à ce projet idéal pour redynamiser le haut Clamart et redessiner un quartier novateur à mixité sociale repensée, valorisée et intégrée à ce nouveau quartier à venir. Merci pour le Haut Clamart !
PF

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : poirier.frederique@yahoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 7 Date de dépot : 23/03/2021 Heure de dépot : 20:29 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour résidant à La chaumière depuis plus de 20 ans, je ne fais que constater la dégradation de ce quartier. Je suis heureuse que notre Maire Mr Berger ait dès son 1er mandat identifié comme prioritaire de rénover ce quartier avec transparence, réunions publiques et projet innovant pour mettre en perspective Le Notre. Je soutiens donc pleinement ce projet pour l'intérêt général du quartier, du haut Clamart.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

25/03/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 8 Date de dépot : 24/03/2021 Heure de dépot : 16:16 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Je soutiens ce projet, qui améliorera la mixité sociale et permettra d'éviter une possible évolution de ce quartier vers le type de cité de non droit si préjudiciable à la vie dans notre république.

La conception architecturale va permettre une très nette amélioration du paysage urbain, plus en rapport avec la proximité de notre belle forêt.

J'ai du mal à comprendre comment certains peuvent défendre les bâtiments actuels, archétypes des erreurs de conception urbaine des années 1960, unanimement reconnues par tous les sociologues.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 9 Date de dépot : 24/03/2021 Heure de dépot : 23:48 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour , je suis contre le projet. Le quartier a été refet récemment et il y fait bon vivre. J'y suis résident, jne comprend d'ailleurs pas pourquoi des habitants de la résidence La chaumière donne leur avis, ça ne leurs concernent pas ?

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : bahi92i@hotmail.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

26/03/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 10 Date de dépot : 25/03/2021 Heure de dépot : 15:53 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Remarques sur l'enquête publique concernant la démolition de 130 logements des 3F de Clamart.

En ce moment,
En France 300000 familles ne sont pas logées
Les architectes prennent position contre les démolitions et mettent en avant de nombreuses raisons sociales, économiques,historiques et environnementales pour préconiser la réhabilitation des habitats.
La municipalité de Clamart veut démolir des logements réservés (1%, HLM, ...) des logements qui ont étés en partie réhabilités, dont l'amélioration peut être poursuivie.
C'est incompréhensible, depuis l'élection de cette équipe municipale les demandes de logements à Clamart Habitat ont plus que doublé!
La municipalité veut faire reconstruire sur plusieurs années un ensemble d'habitations, plus dense, modifiant ainsi le quartier, détruire les liens sociaux et disperser les habitants déstabilisant l'équilibre social. Ce projet Le Nôtre (XVII siècle) est d'une époque révolue il continuera à dénaturer et à enlaidir « ma ville ». Où sont les cahiers des charges à réduction d'énergie à imposer aux constructeurs?
Par ailleurs des recours ont étés déposés auprès du Préfet et une étude d'impact sociale et environnementale est demandée.
Il faut au moins attendre ces réponses, détruire des logements habités ne devrai pas dépendre du bon vouloir d'une équipe municipale.
Aussi je m'oppose complètement à cette autorisation.
Y.Cambon Rue J.Jaurés

Nom : CAMBON

Adresse : 110 Avenue J.jaurés

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : yvonne.cambon@outlook.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

27/03/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 11 Date de dépot : 26/03/2021 Heure de dépot : 11:37 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Je suis contre la démolition des 3f, cela fait 53 ans que je suis dans le même appartement, celui ci est super bien conçu;
. j'ai78 ans et mon mari 82 ans que l'on nous laisse tranquillement finir nos jours. rien à dire sur la cité
Par contre nous avons un gardien dans notre immeuble et on nous le retire. il restera une gardienne pour toute la cité.
BATONS NOUS

Nom : FURBERG DANIÈLE

Adresse : 8 rue Boileau - appt 536

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : dan-furberg@orange.fr Téléphone : 06.68.46.53.02

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

01/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 12 Date de dépot : 31/03/2021 Heure de dépot : 12:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Ce projet marque l'avenir du quartier, ce groupe d'immeubles de 1960 est dépassé. Aujourd'hui nous voulons de la mixité sociale dans un cadre agréable.
Le logement social évolue aujourd'hui afin que les bénéficiaires ne soient plus stigmatisées sur des immeubles 100% social.
Ce groupe d'immeubles n'est plus adapté aux enjeux écologiques, ces grands bâtiments sont des gouffres énergivores.
Ce projet va permettre aussi de valoriser le quartier, permettre aux habitants de retrouver des commerces, un environnement adapté.
Enfin l'ouverture du projet vers la forêt est intéressante puisque la forêt de Meudon est le poumon vert de la commune.
Pour toutes ces raisons je suis tout à fait d'accord avec ce projet.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 13 Date de dépot : 31/03/2021 Heure de dépot : 15:05 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Bonjour,

Je suis absolument contre ce Projet, qui ne voit qu'a chasser les Locataires de leur logement, et à faire du profit en reconstruisant des Résidences accès à la Propriété.
Depuis que Mr Berger à décidé de détruire les 3F, il y a 7 ans, je ne vis plus, le stress est permanent, a tout moment nous avons peur d'être expulser.
A 74 ans et vivant dans ce logement depuis 35 ans, notre vie est ici.
Nous participons à la Vie de la Commune en participants à différentes Associations depuis de nombreuses années, et n'acceptons pas de devenir des laissés-pour-compte.
Nous avons tous les avantages du Quartier du Pavé Blanc, Commerces, Bois, Hôpital et Clinique de Santé à 200m, à 1km le centre commercial de Vélizy. Une qualité de vie que nous ne retrouverons pas ailleurs à 74 ans.
On veut détruire nos logements rénovés, alors que les logements attenants au notre, construits à la même époque à Meudon la Forêt sont entrain d'être rénover, que l'on m'explique...

La Réhabilitation des Immeubles 3F, ont démarrés avant les années 2000 et ce sont terminés en 2014.
Au moment ou notre Nouveau Maire Mr Berger à décider de les détruire, les ouvriers travaillaient encore à finir la Réhabilitation. Les Baraques de Chantier étaient toujours sur le mail. Ce qui nous a fortement surpris. Les 3F ayant dépensé des Millions depuis plus de 15 ans pour tous remettre à neuf et aux normes.
Tout a été fait : Isolation des Bâtiments, Terrasses refaites, avec mise aux normes.
Les Espaces verts ont été refait, Espaces pour enfants (Jeux, Balançoire), Terrain Multisport.
Dans la cité l'Eclairage Publique a été changés.
Des Parkings supplémentaires ont été créés

La mise à Niveau des Sols pour un meilleur accès des Immeubles a été réalisé.
L'Ascenseur a été Modernisé et mise aux normes.
Les Interphones ont été installés pour la sécurité des locataires.
Les Fenêtres et Portes Fenêtres ont été changés avec Double Vitrage Thermique, de nouveaux Volets ont été installés.
L'électricité des appartements a été refaite entièrement (nouvelle mise aux normes).
Les Tuyaux de descente en fonte des Eaux Usées ont été changé.
Les Pièces d'Eau ont été refaite entièrement. Plomberie, Sanitaire, Porte Fenêtre, Fenêtres, Peinture, sol.
Dans la Salle de Bain, la Plomberie a été refaite, la Baignoire et le Lavabo ont été changé, le Carrelage a été refait. La peinture également. Le Lino du sol a été changé.
La Cuisine a été refaite entièrement les Tuyaux de plomberie remis à neuf. L'évier est passé de 1 Bac à 2 Bacs. Le Carrelage a été changé. Les peintures ont été refaite ainsi que les Sols.
Dans les WC, la Plomberie, la Cuvette ont été changé, mur repeints, sol refait.
Les Sol ont été changé dans tous les appartements, Salle de Séjour, Salon, Chambres.
La Portes d'Entrée a été changé (Porte de Sécurité 5 Points).
Notre Logement est de plus, chauffé par la Chaufferie de Meudon la Forêt, nos Radiateurs étants en fonte, nous procurent un Chauffage de Qualité.
Comment peux ton détruire un Appartement (voir plan de l'appartement en FJ) de cette qualité introuvable à notre époque et créer un gâchis pareil. Que d'argent perdu.
Comment la Sté 3F peut-elle accepter cette destruction ???
C'est impensable, c'est honteux....
Locataire depuis 35 ans.

Nom : BARROY MARC

Adresse : 1 rue Boileau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : barroy.marc@wanadoo.fr Téléphone : 01.45.37.07.92

Fichier : Appartement 1 rue Boileau.pdf

Numéro : 14 Date de dépot : 31/03/2021 Heure de dépot : 15:10 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Bonjour,

Je suis absolument contre ce Projet, qui ne voit qu'a chasser les Locataires de leur logement, et à faire du profit en reconstruisant des Résidences accès à la Propriété.
Depuis que Mr Berger à décidé de détruire les 3F, il y a 7 ans, je ne vis plus, le stress est permanent, a tout moment nous avons peur d'être expulser.
A 74 ans et vivant dans ce logement depuis 35 ans, notre vie est ici.
Nous participons à la Vie de la Commune en participants à différentes Associations depuis de nombreuses années, et n'acceptons pas de devenir des laissés-pour-compte.
Nous avons tous les avantages du Quartier du Pavé Blanc, Commerces, Bois, Hôpital et Clinique de Santé à 200m, à 1km le centre commercial de Vélizy. Une qualité de vie que nous ne retrouverons pas ailleurs à 74 ans.
On veut détruire nos logements rénovés, alors que les logements attenants au notre, construits à la même époque à Meudon la Forêt sont entrain d'être rénover, que l'on m'explique...

La Réhabilitation des Immeubles 3F, ont démarrés avant les années 2000 et ce sont terminés en 2014.
Au moment ou notre Nouveau Maire Mr Berger à décider de les détruire, les ouvriers travaillaient encore à finir la Réhabilitation. Les Baraques de Chantier étaient toujours sur le mail. Ce qui nous a fortement surpris. Les 3F ayant dépensé des Millions depuis plus de 15 ans pour tous remettre à neuf et aux normes.
Tout a été fait : Isolation des Bâtiments, Terrasses refaites, avec mise aux normes.

Les Espaces verts ont été refait, Espaces pour enfants (Jeux, Balançoire), Terrain Multisport.
Dans la cité l'Eclairage Publique a été changés.
Des Parkings supplémentaires ont été créés
La mise à Niveau des Sols pour un meilleur accès des Immeubles a été réalisé.
L'Ascenseur a été Modernisé et mise aux normes.
Les Interphones ont été installés pour la sécurité des locataires.
Les Fenêtres et Portes Fenêtres ont été changés avec Double Vitrage Thermique, de nouveaux Volets ont été installés.
L'électricité des appartements a été refaite entièrement (nouvelle mise aux normes).
Les Tuyaux de descente en fonte des Eaux Usées ont été changé.
Les Pièces d'Eau ont été refaite entièrement. Plomberie, Sanitaire, Porte Fenêtre, Fenêtres, Peinture, sol.
Dans la Salle de Bain, la Plomberie a été refaite, la Baignoire et le Lavabo ont été changé, le Carrelage a été refait. La peinture également. Le Lino du sol a été changé.
La Cuisine a été refaite entièrement les Tuyaux de plomberie remis à neuf. L'évier est passé de 1 Bac à 2 Bacs. Le Carrelage a été changé. Les peintures ont été refaite ainsi que les Sols.
Dans les WC, la Plomberie, la Cuvette ont été changé, mur repeints, sol refait.
Les Sol ont été changé dans tous les appartements, Salle de Séjour, Salon, Chambres.
La Portes d'Entrée a été changé (Porte de Sécurité 5 Points).
Notre Logement est de plus, chauffé par la Chaufferie de Meudon la Forêt, nos Radiateurs étants en fonte, nous procurent un Chauffage de Qualité.
Comment peux ton détruire un Appartement (voir plan de l'appartement en FJ) de cette qualité introuvable à notre époque et créer un gâchis pareil. Que d'argent perdu.
Comment la Sté 3F peut-elle accepter cette destruction ???
C'est impensable, c'est honteux....
Locataire depuis 35 ans.

Nom : BARROY MARC

Adresse : 1 rue Boileau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : barroy.marc@wanadoo.fr Téléphone : 01.45.37.07.92

Fichier : Appartement 1 rue Boileau.pdf

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 15 Date de dépot : 31/03/2021 Heure de dépot : 18:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

je suis locataire au 3F aujourd'hui notre quartier est désenclavé on nous demande de partir avec des conditions de relogement qui ne convient pas au confort et au prix du logement qui nous avez été proposez par le Maire il vent la ville aux promoteurs bravo.

Ce projet est un lourd coût budgétaire et environnemental car nous les classe modeste on na pas le droit de vivre dans une belle ville comme Clamart ? Affichage de permis de démolir alors que nous somme encore dans les logement quelle pression mental tous le monde na pas les moyen de devenir propriétaire donc on fait quoi de nous ont nous relogé dans des villes du 93pour que demain nos enfant devienne de vrai delinquent.

Avec le confinement on n'a pu supporter grâce à notre logement qui est bien confortable avec des balcons et dans la cite il ya des espace vert des air de jeux pour les enfants et en plus nous avons la forêt à coté.

Donc pour le Grand Paris on sacrifie 700 familles quelle honte à vous Messieurs.

Nom :

Adresse : 4, rue Boileau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : verdeline.b@free.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

02/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 16 Date de dépot : 01/04/2021 Heure de dépot : 19:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonsoir,

Je suis locataire 3F depuis 15 ans et je suis CONTRE se projet. Le maire actuel a déjà assez défiguré la ville et la vendu aux promoteurs. Les bâtiments et les appartements ont été refait en 2015 !!! Nous y sommes a proximité de la forêt , des commerces, le lieux est bien desservis, a quelques km du centre velizy 2... Quartier garenne, plaine , avenue du général de gaulle, place du garde, gare de Clamart, stade Hunebelle... Il y a des constructions partout ! C'est un maire ou un chef de chantier ? Si on le laisse encore faire la ville sera en travaux jusqu'en 2040.. Je remarque aussi que la pluspart des avis pour ce projet ne sont même pas des habitants du quartier des 3F !! quel honte abstenez vous !!!

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : bbevans92@hotmail.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 17 Date de dépot : 01/04/2021 Heure de dépot : 20:30 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : CONTRE LE PROJET LENOTRE

Bonsoir,

Je vous écris ce mail pour vous faire part de mon avis sur le projet Le Nôtre, en tant qu'habitant du quartier. Je suis comme la majorité CONTRE ce projet fou. En effet, notre ville est actuellement un champ de bataille, des travaux partout, du au maire qui donne notre ville aux promoteurs.
Les appartements et bâtiments ont été refait fin 2015, il y a de nombreux espaces verts, place de parking, jeux pour les enfants, nous sommes à proximité de la forêt, de deux boulangeries, d'un leader Price, d'une pharmacie, tabac, laverie, fast Food et bien d'autre commerce. A quelques kilomètres du centre commercial Vélizy 2, le quartier est également bien desservi par les transports, en clair vous l'aurez compris un cadre de vie que l'on ne peut retrouver ailleurs. Il n'y a absolument pas besoin de démolir et reconstruire !!! Nous avons tout ce dont nous avons besoin, le maire qui depuis son élection n'est venu que 2 fois dans le quartier, n'en a rien à faire et veut juste réimplanter une population plus aisée !

Sachez que nous nous battrons jusqu'aux bouts ! Un habitant des 3F.

Nom :

Adresse :

Cedex : 0 Ville :

Email : bahi92i@hotmail.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

04/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 18 Date de dépot : 03/04/2021 Heure de dépot : 12:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Cette cité a été construite depuis très longtemps, les bâtiments ont même été rénové complètement en 2010. Ce qui fait que les bâtiments se trouvaient en parfait état. Les extérieurs avaient été aménagé, tout allait pour le mieux dans cette cité!
Jusqu'au jour où le maire décide la démolition de ces bâtiments sans aucune raison valable, en prenant pour argument le rénovation de la cité MAIS avec un relogement des locataires déjà présent juste après! Allons nous passer notre temps à déménager ? Surtout que ces arguments sont des mensonges! Les bâtiments reconstruit seront majoritairement en vente et seront des bâtiments de 4 étages, comment reloger les 750 familles ? Les habitants se sont opposés à cette décision dès le départ mais leur avis n'a pas été pris en compte.
En échange ils nous ont est proposé des logements sans aucune isolation, ou on a même l'impression de vivre avec le voisin tellement on entend tout !
Il avait été promis des appartements avec la même surface que ceux dans lesquels nous habitions, encore un argument faux: ce sont des appartements tout petit ou on peut à peine déposer notre mobilier avec des cuisines qui font la taille d'un cagibis! Un report de loyer avait été dit: déception à l'arrivée le loyer est bien plus cher, pour une surface beaucoup plus petite.
Sans oublier les permis de démolir posé sur les bâtiments alors que les 3/4 du bâtiment ne savent même pas comment est le suivi de leur dossier.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Diabs.clm@hotmail.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

07/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 22 Date de dépot : 06/04/2021 Heure de dépot : 19:35 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Les immeubles, appelés 3F ne sont plus dignes de notre époque. Les habitants de ce quartier ont le droit d'être relogés dans des logements de meilleures factures, aux normes actuelles en termes de confort, d'isolation et d'environnement. Ce quartier est extrêmement bien placé grâce aux transports en commun nombreux et variés, grâce également à la proximité du bois de CLAMART/MEUDON, de communes attractives et dynamiques comme VELIZY et MEUDON.

Il est nécessaire, pour le bien être de chacun de réorganiser ce quartier, de permettre aux jeunes de sortir de cet enfermement, de permettre à des primo-accédants de devenir propriétaires, de favoriser la mixité sociale et de favoriser l'implantation de commerces et d'activités.

Il est également important de soigner l'environnement des nouvelles constructions pour permettre aux habitants d'être fiers et donc respectueux de leur nouveau quartier.

Pour les autres Clamartois, c'est une entrée de ville dont nous devons être fiers et souhaitez la recomposition la plus qualitative et rapide de ce quartier un peu à l'abandon.

A votre disposition.

Nom : MORELLE JEAN-PAUL

Adresse : 15, rue de la plâtrière

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : jeanpaulmorelle@gmail.com Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

08/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 23 Date de dépot : 07/04/2021 Heure de dépot : 12:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : La démolition des 3F a été la seule proposition envisagée, un projet alternatif aurait pu être étudié afin de valoriser les millions d'euros récemment dépensés depuis 2010, pour mettre aux normes ces bâtiments avec un certain succès. La qualité des logements en termes d'aménagement (surface, placards par exemple), de confort (isolation thermique et sonore par exemple) y est remarquable et souvent très supérieure à ce qui est proposé en termes de relogement. Alors que M. le Maire s'était engagé lors de sa campagne à faire des propositions de relogement équivalentes...
Quel gâchis économique, écologique et humain.
On justifie parfois cette démolition par la dégradation du quartier! Belle excuse, n'a-t-on pas laisser ce quartier se détériorer dans le seul but de justifier sa destruction? On sait que le seul remède ayant prouvé son efficacité dans ces circonstances est la présence sur le terrain de personnels socio-éducatifs et de force de l'ordre de proximité. Rien de cela n'a été mis en place depuis des années.
Comment justifier la densification des constructions si ce n'est par la justification des profits des promoteurs ?
C'est une belle occasion de perdu d'élaborer un projet en associant la population à l'évolution de leur cité que nombre des habitants connaissent depuis plusieurs dizaines d'années. Il en est peut être encore temps....

Nom : SEVESTRE

Adresse : 27 rue Paul Vaillant Couturier

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : guidel.sevestre@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 24 Date de dépot : 07/04/2021 Heure de dépot : 18:38 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Beau projet qui va permettre à ce quartier de retrouver un environnement apaisé et sécurisé.
Ce quartier délaissé depuis longtemps à trop mauvaise réputation, il avait grand besoin d'une redéfinition et d'un réaménagement a l'image d autres quartiers en cour sur Clamart.
Il faut se réapproprier notre ville.
bravo et merci

Nom : LULIN

Adresse : 4 rue Alfred

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : philippe lulin@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

09/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 25 Date de dépot : 08/04/2021 Heure de dépot : 12:19 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,
Après consultation de la présentation des éléments, je constate un magnifique programme ambitieux pour redonner une mixité, qui faisait défaut dans ce quartier. Proche de la forêt avec la requalification du tapis vert et sa vue imprenable, proche de Paris.
Belle cohérence avec les réalisations "Panorama" et grand canal" pour redynamiser le haut Clamart en manque de notoriété qui avait connu de belles époques. Souhaitons une offre commerciale de commerces proposant service et qualité pour concurrencer les grandes surfaces proches.

Nom : GOUBARD JEAN CLAUDE

Adresse : 12 rue du docteur roux

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : jc.goubard@gmail.com Téléphone : 06.07.06.94.06

Fichier :

Numéro : 26 Date de dépot : 08/04/2021 Heure de dépot : 19:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : ELes immeubles du secteur appelé "3F" ont été construits en 1964.A cette époque,il a fallu loger un grand nombre de personnes.Les bâtiments construits selon les normes de l'époque ne correspondent plus aux souhaits des habitants.Il a été tenu compte des souhaits de ces derniers avant la mise en oeuvre de ce projet.L'architecture,la hauteur des immeubles,le cadre de vie,le manque d'espaces publics et de stationnement sont les éléments forts qui ont motivé la municipalité et la société immobilière "3F" à repenser l'ensemble du paysage de ce quartier.
Ce projet ouvert non enclavé avec des stationnements en souterrain,des jardins en rez-de-chaussée,un espace public planté fera la fierté de ses habitants.Le lieu accueillera des commerces complémentaires.Les résidents actuels seront relogés au fur et à mesure de la démolition des anciens immeubles.Par ailleurs,comme la municipalité s'y était engagée,ce nouveau programme immobilier associera une part de logements sociaux et une part de logements privés dans un ensemble ne comptant jusqu'ici que des logements sociaux.
En tant que clamartois depuis plus de 50 ans,j'apporte un soutien sans réserves à la réalisation de ce projet.

Nom : PAGNONI

Adresse : 50 B,rue de la porte de trivaux

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : serge.pagnoni@free.fr Téléphone : 01.46.32.71.98

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

12/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 27 Date de dépot : 11/04/2021 Heure de dépot : 12:02 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : En tant que clamartois et résidant 3F depuis plus de 20 ans,j'apporte un soutien aux locataires qui ne veulent pas détruire ces bâtiments. Ce sont des logements agréables avec pièces convenables, une cuisine séparée, bien isolés (on n'entend pas les voisins). Les bâtiments sont bien éloignés les uns des autres contrairement aux nouvelles constructions.De plus les loyers des nouvelles constructions sont exorbitants contrairement aux loyers des locataires actuels. Les locataires ne pourront pas payer des loyers dans les environs, Ils seront obligés de s'éloigner et perdre tout ceux qu'ils ont ici: le Tram, les commerces, les moyens de santé..
Certains locataires ne peuvent s'éloigner pour des problèmes de travail, de transport (pas de permis)..

Je suis pour une réhabilitation du quartier sans destruction des bâtiments.
Quelques travaux suffisent pour remettre le quartier en état.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

13/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 28 Date de dépot : 12/04/2021 Heure de dépot : 18:14 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Madame, Monsieur,

Ce projet d'aménagement est plus que vital pour désenclaver cette cité-ghetto. Cet environnement est propice à de nombreuses incivilités : nuisances sonores en pleine nuit causées par des feux d'artifices, trafic de stupéfiant au su et vu de tous.

La majorité des habitants de ce quartier ne supportent plus de subir les actions et comportements d'une minorité. Ce projet d'aménagement permettra aux habitants de se réapproprier leur lieu de vie et de pouvoir être fier d'appartenir à ce futur quartier.

Il ne s'agit pas seulement d'une simple opération immobilière mais d'un vrai projet d'amélioration de vie des habitants de cette partie de la ville qui a trop longtemps été délaissée. Clamart ne veut et ne doit pas accepter de zones de non droit sur son territoire. La mixité sociale proposée par ce programme sera bénéfique en ce sens.

Outre la question de la mixité sociale, il sera également question de la mixité des commerces : stop au communautarisme des commerces d'alimentations. Il doit être possible à tout Clamartois de pouvoir trouver à proximité de son domicile; de la viance de porc chez un Boucher.

Un habitant du quartier.

Nom : PAOLO

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : miburoh744@hotmail.com Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 29 Date de dépot : 14/04/2021 Heure de dépot : 12:21 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Mr le Commissaire Enquêteur
LE PROJET DE DEMOLITION AUX 3F EST UNE
ABERRATION ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE
Depuis plus de 40 ans nous habitons aux 3F rue Boileau.
Nous apprécions notre appartement relativement spacieux, bénéficiant d'un éclairage naturel optimum. Vous connaissez les travaux qui ont été effectués dans la résidence au cours de ces années. Nous apprécions aussi les espaces extérieurs : aires de jeux pour enfants, pour boulistes, terrain de foot/basket ; cela c'est sûr on ne le retrouvera pas à Clamart car les nouvelles constructions ont horreur du « vide ».

Nous ne comprenons pas les reproches faits par la Mairie de Clamart (Clamart Avance, juin 2018) à notre résidence :
Nous manquerions de parking ! Mais que s'est-il passé fin 2014 alors que des travaux étaient en cours pour les espaces extérieurs : des barrières ont été mises en place pour clore la résidence mais sans les systèmes électriques de fermeture/ouverture. Résultat nos places de parking étaient occupées par des personnes extérieures. (sans parler des voitures et motos qui traversaient la résidence parfois à vive allure). En réalité il est tout à fait possible de trouver des places autour de nos immeubles.
Nous aurions une absence de mixité sociale ! Mais comment serait-ce possible ? La ministre du Logement, Emmanuelle Wargon a déclaré que 70% de la population Française et de la population d'Ile de France était éligible au logement social. On ne peut donc appeler cela des ghettos sociaux. La mixité existe déjà.
Nous aurions des problèmes d'insécurité ! Ce n'est pas parce que quelques familles ont des jeunes turbulents que l'on va démolir de beaux logements. Le Bailleur a des moyens d'intervention. Il existe des éducateurs qui font du très bon travail et c'est très positif pour tout le monde.
Il y aurait du mal vivre dans la résidence ! Mais alors comment expliquer que lors de la pétition qui a suivi l'annonce du projet 70% des locataires contactés ont refusé la démolition ?

Le 3 juin 2019, le 1er permis de démolir est apparu sur un bâtiment, à la grande surprise des locataires. En effet le Directeur Départemental des 3F avait écrit : " Une autorisation préfectorale de démolir sera sollicitée conformément au règlement en vigueur dès lors que 80% des locataires auront été relogés". Pourtant à cette date très peu de locataires avaient été relogés. N'y a-t-il pas là une fausse information qui a fait pression sur les locataires pour qu'ils partent ?
Par ailleurs, n'oublions pas la COP 21 qui demande à tous les pays d'économiser matériaux et énergie. « On ne tiendra pas l'Accord de Paris dit la ministre du logement si on ne réduit pas les émissions du bâtiment. La construction du bâtiment fait 60% des émissions c'est le process de construction lui-même qui consomme. »
Cela s'accorde peu avec cet extrait d'une tribune libre écrite par la Majorité « Clamart en toute Sécurité » : « La rénovation énergétique des bâtiments et la démolition reconstruction constitue un axe majeur de cette politique d'économie d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique C'est ce que nous faisons en transformant le quartier 3F en un quartier tout neuf : Le Nôtre. » (Bulletin Municipal de Clamart octobre 2020).
Nous allons nous arrêter là mais nous aurions beaucoup d'autres choses à dire au niveau des gaspillages Economique et Ecologique que ce projet risque d'entrainer, s'il est réalisé, eu égard aux besoins existants. [Nous ne pouvons pas nous retenir de citer la qualité énergétique de nos bâtiments pour lesquels un coup de pouce suffirait pour être très bien placés.]
La COVID nous a appris à prendre soin de nous.
Alors prenons soin de nous et de l'avenir.
Ne jetez plus (1)

(1) « Ne jetez plus » : Expression extraite d'une affichette distribuée par « Immobilière 3F / Groupe Action Logement » aux locataires de notre résidence. Elle les invite sur place à des collectes des objets qui nous encombrent.

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Nom : Annie et Marcel Delahaye DELAHAYE

Adresse : 9 rue Boileau App. 255

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : am.delahaye@free.fr Téléphone : 01.46.32.54.52

Fichier :

Numéro : 30 Date de dépot : 14/04/2021 Heure de dépot : 12:37 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Depuis 2014 Clamart se métamorphose sous l'impulsion de son maire Jean Didier Berger pour lequel les clamartois lui on confié un deuxième mandat afin que les projets se poursuivent.

C'est un embellissement de la ville avec ses nouveaux quartiers (Panorama, Grand canal) et la transformation des anciens (quartier gare) et enfin 3F . Ce projet Le Nôtre est ambitieux avec la création d'un cadre urbain agrémenté d'espaces verts abondants.
C'est bien rendre hommage au jardinier célèbre.
Avec tous ses quartiers pavillonnaires, sa forêt et une urbanisation soucieuse du cadre de vie proposé aux résidents, Clamart est vraiment une ville où il fait bon vivre.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : poinsot.pp@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

16/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 31 Date de dépot : 15/04/2021 Heure de dépot : 15:46 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je suis locataire de la cité I3F "Pavé Blanc" à Clamart, âgée de 79 ans, habitante de ce logement depuis 1984.
Depuis l'annonce de la décision du nouvel élu en septembre 2014 de démolir les bâtiments composant notre résidence, j'ai toujours participé activement à toutes les actions entreprises pour contrer un tel projet.
En effet la totalité des logements était alors en cours de réhabilitation, les équipements des pièces humides remplacés (y compris la plomberie, les écoulements), tout est maintenant aux normes électriques, acoustiques, isolation, sécuritaires (badges d'entrée pour les bâtiments et portes palières pour les logements).
A cela s'ajoute un environnement agréable, aéré, verdoyant, contrairement à certaines rumeurs d'aucuns voudraient faire croire.
Le projet Le Nôtre propose une densification ahurissante, donc des logements plus petits, moins d'espaces verts, des bâtiments construits (30 mètres de haut) tout d'un côté de la perspective (ce n'est pas mettre cette dernière en valeur).
Ce n'est pas seulement un gâchis financier accentué par la crise sanitaire, mais surtout humain pour les résidents de ces bâtiments, et aussi écologique puisque la totalité des arbres et plantations présents sur le site vont être abattus pour les travaux, et la faune y trouvant refuge en sera aussi victime.
Finalement tous les atouts décrits pour vanter le projet Le Nôtre (calme, bon air...) n'existeront plus pour au moins une décennie, le temps que la nouvelle végétation pousse, que la faune se la réapproprie... Mais dès l'occupation par les nouveaux habitant de ce projet, il y aura davantage de pollution (plus de logements, alors davantage de voitures, de trafic routier, de nuisances sonores, etc.).
JE ME PRONONCE DONC FERMEMENT CONTRE LE PROJET LE NOTRE, MAIS SUGGERE D'AMELIORER ENCORE L'EXISTANT.
Merci de prendre en compte ma contribution.

Nom : DELFOSSE

Adresse : 4 rue Boileau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : renee.delfosse@orange.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 32 Date de dépot : 15/04/2021 Heure de dépot : 16:17 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : La cité 3F est un peu comme la cicatrice de Clamart qu'on aimerait cacher. Clamart est une si belle ville, qui ne cesse d'ailleurs de s'embellir depuis quelques années et c'est vraiment dommage qu'on ait cette verrue sur le haut de la Ville... il faut vraiment démolir ces tours affreuses, propices à la délinquance et à la saleté. Tout le monde a le droit a un bel endroit où vivre et surtout il faut remettre de la mixité dans ces ghettos abandonnés. il faut remettre de la vie, du commerce, des espaces verts et dynamiser le tout. Le projet de reconstruction semble aller dans le bon sens et va redonner ses lettres de noblesse au quartier qui borde la fôret. il faut dorénavant allez plus vite et démolir rapidement ces tours svp. merci de s'attaquer à de vrais problèmes comme celui-ci en tout cas. c'est super !

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Jp_viet95@hotmail.com Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 33 Date de dépot : 15/04/2021 Heure de dépot : 18:48 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Contre le projet Le Nôtre

Il est difficile de trouver les bonnes raisons pour ce projet de démolition et construction – pour les habitants de Clamart il vraiment ne sert pas grande chose, vu de presque toutes perspectives, ni sociale, ni humaine, ni réellement économique, et certainement pas environnementale.

En place de 558 logements démolis, le projet veut créer 1000 logements – une densification considérable des gens, d'activité, de circulation, des îlots de chaleur et sur le terrain (+70% de logements, doublement de la surface de plancher actuelle). En plus, il prévoit la construction d'un parking sous-sol, qui pourrait entrainer des inondations (comme partout en Clamart maintenant). Cette densification ne peut que s'avérer préjudiciable pour la qualité de vie et l'environnent du quartier.

Les habitants des bâtiments existants, dont 80% sont contre ce projet, ont été offerts des appartements "égaux", mais plus petit, sans balcon, sans gardien, pas dans le même quartier: en somme, pas du tout égal. À présent, 50% de logements sont toujours occupés mais avec "la démolition" déjà annoncée ils vivent dans la peur d'être expulsés. Comme que 35% des nouveaux logements sont prévus de type "social", contre à présent presque 100%, la grande partie des habitants d'aujourd'hui se trouveraient expulsés de leur quartier.

Comme les réhabilitations récentes des bâtiments avaient coutées 31 million euros, en grande partie provenant des fonds publics, les replacements – pas nécessaires mais tout à fait un surcoût massif et un gaspillage énorme – sont chose que les habitants de Clamart ne méritent pas.

Un avantage vanté par le projet serait que les nouveaux habitants bénéficieront de la perspective sur le Tapis vert, l'Orangerie et la terrasse de Meudon. On peut s'imaginer que les habitants et même les visiteurs à Meudon vont penser de cette vue d'un barrage faux-haussmannien à la tète du Tapis vert. Les bâtiments existants, 4 tours et 3 barres (R+11, R+5), bâtis dans les années 60, et rénovés de 2000 à 2015, vont être remplacés avec 12 ilots de bâtiments (R+6 et R+8) dans une parodie des bâtiments du 19ème siècle, totalement inappropriée pour le 21ème siècle, en disjonction avec les quartiers voisins de Fernand Pouillon, adjacent au Meudon le Forêt. L'impact visuel de cette masse monumentale de "béton", avec peu d'ouverture pour respirer, serait sans doute imposant, mais au même temps assez déprimant et contra environnemental, particulièrement face à la Forêt de Meudon/Cimetière intercommunal et dans un lieu prés d'un environnement naturel et patrimoine remarquable. En plus, ce type de bâtiment ne permet pas l'installation ni des panneaux solaires ni la verdure sur les toits pour contribuer aux énergies renouvelables.

À part les disruptions humaines et sociales des relogements des habitants, l'impact de démolition et reconstruction en 4 phases sur au moins 7 années va entrainer une pollution récurrent très considérable, pollution sonore et de poussière, et en plus la nuisance sans fin d'une circulation obstruée avec des bouchons constants qui touchent la qualité de vie, pas seulement du quartier mais du tout Clamart et Meudon étant situé proche de grandes axes routiers et sur un route importante de transport en commun.

La plupart des arbres existants vont être abattus! Il faut beaucoup des ans pour qu'un arbre gagne une certaine maturité. Il faut attendre un très long temps pour que les replacements arrivent à la valeur et utilité des arbres abattus. Quel avantage environnemental apporte la perte des arbres actuels? Tous les aspects environnementaux seront être dégradés!

Peut-être nous pouvons encourager M. le Maire de suivre l'exemple des lauréats du Pritzker Prize (pour l'architecture "l'équivalent du Prix Nobel") pour 2021? Tous les deux sont architectes français, même Parisiens, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, qui préfèrent plutôt transformer que démolir. Voir p.ex. "connaissances des arts : Dépêches de l'Art, 16.03.2021" Le Pritzker Prize 2021 décerné aux architectes français Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal.
Pour eux, "l'architecture ne doit pas être démonstrative ou imposante, mais elle doit être familière, utile et belle, et capable de soutenir tranquillement la vie qui s'y déroule."
Voir aussi : "Marie Claire Maison" du 17 mars 2021 : "Adeptes de la transformation plutôt que la démolition, les architectes français Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal pratiquent depuis leur début une architecture soucieuse de justice sociale et de durabilité. Le duo a remporté le Pritzker Prize 2021, le mardi 16 mars."

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : gerwyn@neuf.fr Téléphone :

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

19/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 44 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 10:34 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour, ce projet est un exemple pour les autres communes.
Conservation du nombre de logements sociaux
Création de logements en accession à la propriété pour apporter une mixité sociale inexistante aujourd'hui.
Démolition de bâtiments très dégradés et très "énergivores" malgré plusieurs millions d'Euros dépensés pour essayer de les rénover.
Création de bâtiments beaux et neufs, aux nouvelles normes et faibles en consommation d'énergie.
Bravo pour ce projet
Y C

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 45 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 12:04 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Ce quartier dit des 3F a vieilli...Commerces fermés, immeubles ne correspondant plus aux besoins et aux aspirations des habitants. Il est temps de réhabiliter ce quartier de Clamart. Cette ville se modernise,devient agréable attractive.
Ce futur quartier s'inscrit dans se renouvellement.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 46 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 12:05 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Ce projet va dans le sens de l'embellissement de notre ville et apporte une véritable réponse à la mixité dans ce quartier dit "3F".
Nous sortons enfin d'une offre 100% logements aidés pour une offre diversifiée qui réponde à tous les parcours résidentiels.
Mieux, nous assistons à la promotion d'une politique en matière de logement et d'urbanisme qui introduit l'excellence avec une référence qui a marqué la belle histoire de France : "Le Nôtre".
C'est l'affaire de tous les clamartois et la meilleure réponse attendue face à ceux qui jadis ont réduit le logement et l'urbanisme à un piteux sujet électoral.
Clamart avance.
Patrice Roncari

Nom : RONCARI

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : patrice.roncari@clamart.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 47 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 14:44 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Habitant depuis 35 ans du quartier dans lequel prends place les 3F , cette cité fait office d enclave qui n'a eu de cesse de se degrader et se marginaliser depuis 30 ans , disparition totale de mixité avec comme symbole la disparition de presque tout commerces a l exception de ceux communeautaires , stygmate faisant fuir tout nouvel habitant dans ce quartier. Porte d entrée de haut clamart sur la foret et la perspective lenote , cela devient un veritable repoussoir a contourner. Il est urgent de repenser la politique de la ville via l urbanisme comme le fait monsieur le maire.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 48 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 16:05 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Ce quartier des 3F a grand besoin de rénovation. Passant devant avec le tramway je vous assure que nul n'a envie d'y habiter dans ce quartier.
Il est temps que ce projet Le Nôtre voit le jour.
Merci Mr le Maire

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : dadou Téléphone :

Fichier :

Numéro : 49 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 19:04 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Projet ambitieux et indispensable pour effacer les erreurs du passé.
Nous ne sommes plus dans les années 1960 où l'on construisait des "grands ensembles", comme on disait alors, parce qu'il fallait absolument construire à toute vitesse d'innombrables logements.
Ils sont devenus obsolètes, l'insécurité augmente, les conditions sanitaires sont de plus en plus dures à préserver et la qualité thermique de ces bâtiments est catastrophique selon les critères actuels.
Un quartier plus beau, avec des bâtiments moins hauts, une mixité sociale, des commerces modernes c'est ce que je vois dans ce projet avec un habitat qui sera plus agréable, tant du point de vue des bâtiments que de l'environnement.
Quant aux conditions de relogement, demandez à ceux qui sont déjà relogés. Je n'ai pas beaucoup d'exemples mais pour ceux que j'ai eus, ils sont plus que satisfait des conditions de relogement.

Nom : BRIT

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : britain90@free.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 50 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 19:14 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Il était temps de repenser l'architecture de ce quartier issu des années 60.
On ne voit pas comment il aurait pu évoluer dans le bon sens d'une qualité de vie digne du 21ème siècle.
Il se transforme petit à petit, menaçant de basculer dans le non droit avec une majorité de sa population qui aspire à vivre sereinement, dans de bonnes conditions d'hygiène, et plus dans ces passoires thermiques.
Je remercie M le Maire pour ce projet difficile mais nécessaire.

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : uki898@free.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 51 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 19:17 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : La rénovation de ce quartier est vraiment la bienvenue. Sauf pour ceux qui n'y vivent pas et se permettent de critiquer le projet. A moins d'être aveugle volontairement, on ne pouvait y passer sans voir le recel d'objets volés dans les garages portes ouvertes qui faisaient leur petits commerces, les bornes sensées limitées la circulation qui étaient démontées par tout un chacun pour faire entrer son véhicule, les rez - de -chaussée salopés, etc.... La rénovation va permettre de faire le ménage. Les anciens locataires vont pouvoir eux-mêmes bénéficier de nouveaux logements et sortir de cette zone de non-droit à bien des égards. Donc je ne vois pas où est le problème. Il fallait faire cette rénovation et elle sera faite. Bravo.

Nom : BASCHET

Adresse : 9,rue Edouard

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : j.baschet@hotmail.fr Téléphone : 0658803667

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 52 Date de dépot : 18/04/2021 Heure de dépot : 20:57 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

il faut plus de vert dans ce quartier, j'espère que le projet le prévoit car c'est vraiment laid actuellement ! il faut du changement, moi je ne le fréquente presque pas car j'ai peur.

Nom : HACAOGLU

Adresse : 6 chemin de la Fosse Bazin

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Hacaoglu@hotmail.fr Téléphone : 0615461968U

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

20/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 53 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 01:19 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Il est urgent de rénover ce quartier des 3 F sinistré afin d'avoir des Clamartois heureux de vivre dans leur quartier ""Le notre".
C'est un magnifique projet . Je comprends qu'une vraie mixité sociale verra le jour; c'est une très bonne chose pour Clamart et ses Clamartois. Il faut que ce projet se réalise au plus vite s'il vous plaît monsieur le Maire, je vous en remercie.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 54 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 06:39 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Projet ambitieux et nécessaire pour le quartier des 3F. J'y suis totalement favorable. Merci au Maire de Clamart pour ce projet.
PF

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 55 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 06:42 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Il est indispensable de faire évoluer ce quartier du haut Clamart. Le projet présenté en réunions publiques par le Maire de Clamart semble répondre aux besoins et attentes. Incontournable de le réaliser je vote POUR
Val.Dou

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 56 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 07:25 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,
Un beau projet en perspective qui devrait apporter le calme et le Securité dans ce quartier en ramenant une vrai mixité sociale.

Nom :

Adresse : 12 rue du Pavé Blanc

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 57 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 07:28 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Enfin !
Le quartier devient un ghetto social. Avec ce projet, cela devrait nous amener des commerces et une vie de quartier. Nous allons enfin devenir un quartier attractif et pas uniquement le quartier des 3F.

Nom :

Adresse : Rue de la Porte de Trivaux

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 58 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 08:26 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Il est temps que ce quartier change. Insécurité inesthétique.
Sur le passage du tramway mauvaise image de la ville.
Merci à Mr le Maire de vouloir changer ce quartier

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : jeannot Téléphone :

Fichier :

Numéro : 59 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 10:16 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Vivement que ce quartier change, il est en insécurité totale.
Je passe tout les jours devant, suis très contente que ces bâtiments vont être remplacés par la création de nouveaux logements avec une mixité sociale.
Merci à Monsieur le Maire d'embellir sa ville depuis son arrivée.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Nicolleta Téléphone :

Fichier :

Numéro : 60 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 10:25 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Toute rénovation du quartier sera profitable d'une part pour les habitants et d'autre part l'image et la notoriété de notre ville, qui est déjà importante dans le département.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : g.hovakimian@prodarev.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 61 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 11:59 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : oui a ce projet d'avenir pour embellir le haut Clamart. Un vrai projet et non pas un coup de peinture

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 62 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 12:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Habitant ce quartier je suis hautement favorable à ce projet : les présentations semblent en phase avec le besoin terrain - Merci Monsieur le Maire de Clamart

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 63 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 12:03 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Embellir le haut Clamart pour redynamiser ce quartier : une vraie nécessité.
Savoir faire évoluer son environnement est un vrai enjeu de société pour la sécurité et le mieux vivre ensemble de tout le monde.
Je vote pour ce projet

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 64 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 12:15 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : il est grand temps de changer ce quartier qui est clairement dans un état lamentable, le projet Le Nôtre s'inscrit dans une continuité de reconquête urbaine déjà initiée tout le long de la départementale, hâte de le découvrir.

Nom : EL BAKALI

Adresse : 116 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : imanelbakali@hotmail.fr Téléphone : 06.49.48.13.60

Fichier :

Numéro : 65 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 12:26 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Malheureusement je sais parfaitement que ces avis sont sans conséquence puisque le projet est déjà sur les rails. La seule solution pour contrer ce projet délirant est la résistance et l'occupation. Il est certain que les bâtiments des années 60 doivent évoluer, être améliorés mais tout le monde sait aujourd'hui qu'il ne faut plus casser comme cela a été fait dans les années 80/90. Tout les acteurs de ces années qui ont un peu réfléchi ont admis que c'était une erreur. L'habitat n'est pas un bien de consommation, c'est un espace écologique, une biosphère, une écosphère comme celles où vivent les espèces dont votre politique a fait disparaitre plus de 50%. Non, on ne peut pas détruire des lieux de vie sans détruire les vies. Peut-être devrait-on ranger les "classes populaires" dans les espèces protégées pour vous empêcher de les déporter et de leur hotter ce qui fait leurs racines, leurs solidarités, leur grande famille et leur protection contre vos prédations. Et vous oser prétendre qu'il faut vivre avec son temps au 21è siècle alors que vous baptisez votre projet "Le Nôtre" dans un style prétentieux qui date de plusieurs siècles en arrière. Et vous n'êtes pas à la hauteur de l'architecture de cette époque dont vous ne faîtes qu'une caricature de l'ordre de la bouillie. J'ai honte pour les architectes (?) qui ont conçu un tel décor de carton pâte !! Et si encore on proposait aux habitants, en place de leur architecture du milieu du 20è siècle mais qui au moins était en adéquation avec les besoins, une architecture qui corresponde aux besoins de notre époque avec les matériaux de notre époque. Pourquoi à chaque fois qu'on prétend améliorer les choses ce n'est jamais les gens qui sont déjà là et qui seraient heureux que ça soit enfin pour eux qui en profitent ?
Votre projet est détestable, prétentieux et juste bon pour une petite bourgeoisie décadente.

Nom : RABANT

Adresse : François

Cedex : Ville :

Email : frabant@free.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 66 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 15:24 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Le Nôtre - rien que le nom du projet laisse présager un nouvel avenir pour les habitants. Finis la lettre et le numéro, comme si l'on fichait les gens... d'ailleurs, on se fiche des gens jusqu'à maintenant.
Sauf que ce nouveau projet va redonner une nouvelle image du quartier, avec une architecture classe, humaine... qui correspond au contexte actuel.

La Covid nous a appris q'il faut des logements et surtout un cadre agréable lorsqu'on vit en ville. Ce projet répond à cette attente des habitants.

Nom : C

Adresse : avenue du Petit Clamart

Cedex : Ville :

Email : info@clamoche.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : 67 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 17:04 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : L'opération Le Nôtre est un excellent projet de reconstruction d'un quartier abandonné à lui même. On ne parlera plus des tours 3F mais plutôt de résidence Le Nôtre, des immeubles moins haut et avec davantage de verdure. Aussi ces immeubles sont construits selon les dernières normes en vigueurs plus économe en consommation d'énergie et plus fonctionnel.
Cela changera de ce quartier abandonné et rendra fiers les habitants, car vu de l'extérieur il n'y aura plus rien qui montrera que les habitations son sociales du fait des matériaux de qualité utilisés et la belle apparence visuelle des immeubles.
Le quartier changera du tout au tout et s'harmonisera avec tous les changements voisins entrepris par le Maire de Clamart qui embéli la ville et cela donne envie d'y vivre. A l'image du quartier Panorama, du quartier des canaux, le tram, les équipements sportifs et scolaires en rénovation continuele. Enfin un nouveau et beau quartier où Le Nôtre aura sa place.
Bravo au promoteur et au Maire de Clamart d'embellir la ville et ainsi d'en augmenter sa valeur et son intérêt d'y habiter.
Cordialement

Nom : DUVAL

Adresse : 14 RUE LACOMBE

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : m.loic.duval.clamart@gmail.com Téléphone : 0676719707

Fichier :

Numéro : 68 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 17:25 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : à M. Jean-Jacques Minard

À M. Jean-Jacques Minard, commissaire enquêteur, le 19 avril 2021.

Monsieur,

j'ai souhaité vous rencontrer, mais les possibilités de rendez-vous ne paraissent pas évidentes. Je me rendrai à votre consultation publique le 23 avril.

En attendant je vous adresse ce courrier pour exprimer, a minima, ce que je ressens.

1 Il ne me semble pas que cette enquête respecte certaines règles élémentaires:

-une information exacte et précise de la population: le dossier de présentation présenté par le maitre d'ouvrage, quelques soient les media utilisés (bulletins municipaux, site officiel de la mairie de Clamart, déclarations à la presse…) est très insuffisant: ne prend-il pas plutôt le forme d'un dépliant de promotion immobilière que celle de la présentation d'un projet urbanistique d'ampleur?
-une publicité pour que la population soit incitée à y participer: quelques affichettes jaunes agrafées à la périphérie de la Cité et la page ad hoc mal commode d'accès sur le site officiel de la Mairie sont elles suffisantes? J'ai pu constater lors de visites sur place que peu de gens se disaient informés et savaient comment y participer.

2 Lors de ces rencontres avec les résidents, j'ai pu entendre que, dans ce qu'ils considèrent comme une procédure d'expulsion, les propositions de relogement ne correspondent pas aux engagements du bailleur I3F et du maire de Clamart exprimées en 2017: une surface de logement identique et le maintien du prix au mètre carré.

3 Habitant le plateau depuis 1981 (à Meudon-la-Forêt, puis à Clamart), je connais bien les lieux et suis surpris du projet architectural. Entre les réalisations de Fernand Pouillon et celles de Robert Auzelle ce projet urbanistique d'ampleur n'aurait-il pas mérité le concours d'un architecte, voir d'un concours d'architectes, au risque, sinon, de voir l'implantation d'une sorte de « verrue architecturale », comme je le crains après avoir regardé quelques « vues d'artiste » concernant le projet, en dysharmonie avec l'ensemble qui s'étend jusqu'à la pointe de Trivaux à l'ouest.

4 Le projet est dit de « re-qualification » du quartier: tient-il suffisamment compte de la saturation déjà actuelle des équipements publiques pour permettre l'accueil d'un surcroit de population, transport, éducation, santé, etc… Il est évoqué 3 classes et 1/2 en école pré-élémentaire et élémentaire, sans qu'en soit précisé l'emplacement, et l'utilisation d'un gymnase encore à construire situé à plusieurs centaines de mètres. Collèges et lycée sont déjà saturés et Clamart est classée en zone prioritaire par l'ARS concernant la santé. Qu'en sera-il des flux de véhicules aux heures de pointe?

5 Un projet de « re-qualification » qui est en fait de densification, écrêter un peu en doublant la population c'est réduire la surface résiduelle en pleine terre. Détruire pour rebâtir parait une catastrophe en terme de « bilan carbone ».

Il me parait, pour conclure, que le dossier proposé n'est pas suffisamment détaillé. Un projet urbanistique de cette ampleur ne devrait-il pas justifier une meilleure concertation avec la population de la commune? La population résidente ne devrait-elle pas être mieux respectée?

Philippe Lorrain.

Nom :

Adresse :

Cedex : 0 Ville :

Email : lorrain.philippe@laposte.net Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 69 Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 17:37 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Habitante du quartier Plaine voisin, je ne peux qu'être favorable à cette opération utile à tous points de vue.
- Réhabilitation d'une zone sensible où l'on pourra enfin circuler.
- Création d'une véritable mixité sociale, d'une zone d'activité commerciale bien utile sur le Haut Clamart et d'espaces vert en pied d'immeuble.
- construction de logements aux nouvelles normes tenant compte des besoins écologiques (isolation thermique....) et du développement durable. Les immeubles actuels que je connais sont loin d'être en bon état. Leur conception est vieillotte, pose de sérieux problèmes aux habitants et ne favorise pas le "bien vivre ensemble".

Ce programme, à taille humaine et adapté aux besoins actuels, une fois abouti, sera un vrai plus pour le Haut Clamart ainsi dynamisé et modernisé.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : **70** Date de dépot : 19/04/2021 Heure de dépot : 18:35 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur le Commissaire Enquêteur.
Nous revenons vers vous car depuis quelques temps des problèmes d'entretien
Importants n'arrivent pas à être résolus par les 3F.
Pourtant dans la « Charte de relogement dans le cadre de la démolition des bâtiments » charte élaborée par le Bailleur Immobilière 3F il est stipulé :
« La présence du personnel de proximité et l'entretien de la résidence se poursuivra jusqu'au dernier relogement. »
De plus dans un courrier distribué à l'occasion des élections municipales de mars 2020, Monsieur Jean Didier Berger candidat aux élections écrit entre autre : Nos engagements pour les locataires des 3F « Chauffage et entretien de vos logements et parties communes : nous veillerons à ce que I3F continue à garantir votre qualité de vie pendant les travaux. »
La réalité est différente.
? Eau chaude = eau à peine tiède: problème récurrent. Sur ces derniers mois : 1 panne fin octobre2020, 2 pannes sur novembre, 1 panne sur décembre, 1 panne sur février, actuellement nous sommes le 19 avril et toujours en panne depuis le 8 avril. Malgré les interventions de plusieurs locataires on n'arrive pas à connaître l'origine de la panne et surtout on ne voit pas le bout du tunnel. Gaspillage d'eau et frais supplémentaires pour le locataire.
? 1 Porte d'entrée ouverte en permanence et interphone hors service depuis des mois ; les bandes de jeunes passent leur soirée dans le hall d'entrée. Ne nous étonnons pas après des incivilités !
? 2 bennes, pleines d'eau et de détritus, se trouvent au cœur de notre résidence, au milieu des aires de jeux. Avec l'arrivée du soleil attention aux moustiques. Malgré plusieurs interventions des 3F auprès de l'entreprise rien ne bouge.
Eu égard à ces situations nombreux sont les locataires qui ressentent qu'on les pousse dehors alors qu'il n'y a même pas eu –apparemment- sollicitation pour l'autorisation préfectorale en vue de démolir.
Marcel DELAHAYE

Nom : DELAHAYE

Adresse : 9 rue Boileau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : am.delahaye@free.fr Téléphone : 01.46.32.54.52

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

21/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 71 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 13:57 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : courrier adressé au commissaire enquêteur et reçu le 20 avril 2021 en Mairie

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier : 20-04-2021 Mme BAUDIN.pdf

Numéro : 72 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 13:59 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : courrier adressé au commissaire enquêteur et reçu le 20 avril 2021 en Mairie

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier : 20-04-2021 Mme MARTINOFF.pdf

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 73 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 15:31 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Projet Le Notre. Enquête publique

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Vivant à Clamart depuis plus de 20 ans, ayant quitté Montrouge pour fuir une urbanisation débridée, je me retrouve depuis quelques années confronté à une situation identique. Ce qui fut une ville agréable, harmonieuse et humaine est en pleine mutation dans le mauvais sens du terme. Le béton ne cesse de progresser au détriment des espaces verts et des arbres. Le projet dit Le Nôtre va encore accentuer cette dérive. Tout comme les ensembles récemment sortis de terre le long de la D906 les quartiers nommés Panorama et Plaine Sud, aberrations écologiques et architecturales vont être complétés par ce nouvel ensemble.

Celui-ci n'a pas de sens. Il va voir la destruction d'immeubles, récemment rénovés et de qualité incontestable en termes de respect des normes énergétiques ou phoniques souhaitables pour le confort des familles qui y vivent. J'ai rencontré plusieurs d'entre elles qui ne souhaitent pas quitter ce quartier dans lequel elles vivent parfois depuis de nombreuses années. Elles apprécient cet ensemble convivial, avec des lieux de rencontre comme le terrain de boules et sa tranquillité, les voitures en étant absentes.

Elles vivent comme une injustice, le fait d'être poussées, parfois avec des méthodes contestables, à quitter ces logements qu'elles aiment. Les promoteurs du projet disent leur offrir des re-logements à des conditions tout aussi favorables, ce qu'ils contestent. Ils font valoir par exemple que les appartements qui leur sont proposés seront plus chers. Ils auront moins de surface habitable du fait notamment de l'absence de placards et rangements qui les forceront à acheter des armoires et autres meubles. Ils déplorent en outre d'avoir subi toutes ces dernières années les nuisances des travaux pour la construction des grands ensembles que je citais précédemment et également des chantiers liés à l'arrivée du tramway dont ils ne pourront pas bénéficier, ce qui est un comble !

Je dois également avouer que j'ai été choqué par la manière plus que abrupte dont cette campagne pour inciter les gens à quitter leur habitat, a été menée. Affichage de permis de détruire alors que ceux-ci ne sont pas actés définitivement, soudure des portes des appartements libérés au prétexte de ne pas attirer les squatters, et qui donnent aux étages de ces bâtiments partiellement délaissés des allures de centres pénitentiaires. Que dire également des rondes effectuées par des sociétés de surveillance et même la police municipale pour éviter l'arrivée d'intrus, une protection que ses habitants, nous font-ils remarquer, n'ont jamais connu dans le passé.

Pour la rénovation de cet ensemble, nos édiles ne pourraient-ils pas s'inspirer des préconisations d'Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, lauréats du Pritzker Price 2021 (l'équivalent du prix Nobel pour les architectes) et dont la philosophie est : « *l'architecture ne doit pas être démonstrative ou imposante, mais elle doit être familière, utile et belle, et capable de soutenir tranquillement la vie qui s'y déroule *».

Dans cette optique, ils préconisent de ne pas détruire l'existant mais de s'appuyer dessus pour l'améliorer. Tout ce que dénie le projet Le Nôtre. L'écologie, le bien être humain et le respect des habitants de ce quartier auraient tout à y gagner. Mais l'humain a-t-il encore une place dans l'esprit, je n'ose pas dire le cœur, des promoteurs et de leurs donneurs d'ordre,

Philippe Berthelier

Nom :

Adresse :

Cedex : 0 Ville :

Email : philippepierreberthelier@gmail.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : 74 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 17:14 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Avis déposés sur le registre papier le 20 avril 2021

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier : avis déposés sur le registre papier le 20 avril 2021.pdf

Numéro : 75 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 18:12 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Avis de l'AUT de Clamart déposé le 20/4/2021.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : autclamart@gmail.com Téléphone :

Fichier : 2021_3F_avis_AUT_210420.pdf

Numéro : 76 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 19:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

À M. Jean-Jacques Minard, commissaire enquêteur,

NON et NON à cette opération pour 2 raisons :

1. Détruire et reconstruire coûte très cher en énergie, en matériaux, en sable, en eau, ...Il est urgent de prendre soin de notre planète. C'est d'ailleurs une recommandation de l'ONU : améliorer plutôt que reconstruire.
C'est pourquoi des architectes connus ont été récompensés pour avoir beaucoup travaillé à la réhabilitation d'immeubles anciens. Actuellement c'est devenu un sujet de réflexion indispensable.

2. Déplacer 600 familles qui vivaient bien ici, qui avaient pris racine dans ce quartier. Ils y avaient des amis, des relations, les enfants avaient leurs copains d'école.

Changer de lieu c'est tout remettre en question. Se faire des amis prend du temps.

J'ai pu parler avec des habitants qui aiment leurs appartements spacieux où ils pouvaient accueillir chez eux des gens de passage. Ils aiment que leur cuisine soit grande et indépendante. Ils disent ne pas entendre les discussions ou la télévision de leurs voisins ni les voitures qui sont à l'extérieur du domaine.
Ils aiment leur quartier : les transports sont proches et nombreux, les commerçants sont proches également. Les bâtiments sont éloignés les uns des autres au milieu de larges espaces verts arborés, d'espaces de jeux pour petits ou grands, accessibles sans rencontrer de voitures.
Les habitants n'ont pas demandé à partir et pourtant ils ont participé aux financement de la rénovation de leur logement en payant des charges locatives augmentées.
Et maintenant on les expulse ! Ils se sentent méprisés, abandonnés. Il n'y a plus qu'un seul gardien, les serrures d'entrée d'immeubles ont été vandalisées et non remplacées d'où un sentiment d'insécurité aujourd'hui. On leur a promis un relogement avec le même nombre de pièces. Ce qui a été proposé à certains locataires mais de surface inférieure et dans un autre quartier voire une autre commune.

Ce projet d'un autre temps est inhumain, insupportable.
Nous comptons sur vous pour émettre un avis défavorable

Colette B.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : colette@cameraboussat.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 77 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 19:01 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis opposé à ce projet, critiquable sur tous les plans, économique, sociétal, environnemental et écologique.

En préalable il me paraît utile de rappeler les conditions dans lesquelles l'opération « Le Nôtre » a été décidée et présentée à la population de Clamart. La résidence dite « des 3F », qui comporte environ 700 logements construits au début des années 60, avait fait l'objet de travaux très importants, pour un coût de plus de 30 M€. Ces travaux commencés en 2000 ont été achevés en 2014. Ils étaient à peine terminés lorsque ont eu lieu les élections municipales. Les bâtiments avaient été isolés, les menuiseries extérieures remplacées par des fenêtres isothermes, les logements mis aux normes les plus récentes, tous les équipements, électricité, plomberie, ascenseurs refaits à neuf, les appareils sanitaires remplacés. Même avant ces travaux la qualité des logements était déjà au dessus de la moyenne des logements sociaux. A l'époque où ces immeubles ont été construits une certaine qualité d'architecture tempérait encore le souci du profit des promoteurs. Les halls d'entrée sont vastes, ils offrent des transparences entre les façades. Les escaliers sont larges. Les logements clairs disposent de balcons. Des espaces extérieurs généreux et plantés, avec des aires de jeu, favorisent la rencontre et la vie sociale.
Lorsqu'à la suite du changement de la majorité municipale le Maire nouvellement élu annonce sa décision de détruire ces 700 logements, cette décision qui ne figurait pas dans son programme prend de court les clamartois. Elle est vivement contestée. Une pétition circule, 70% des personnes interrogées se prononcent contre le projet. Malgré cette opposition la municipalité persiste et fait tout pour pousser les résidents à accepter sa décision. Les opérations d'entretien élémentaires sont abandonnées, les parties communes délaissées, les ascenseurs restent en panne. Des rongeurs font leur apparition, sans qu'aucune mesure ne soit prise : un résident témoigne qu'il y a « des souris jusqu'au dixième étage ». Les parkings ouverts sont occupés par des voitures étrangères à la résidence, les locataires ne peuvent plus garer leurs véhicules. Des propositions de relogement sont offertes à certains résidents mais dans des conditions parfois inacceptables (surfaces de logements plus petites, loyers ou charges augmentés ...). Certains logements se vident. Les portes des halls d'entrée restent ouvertes et des personnes étrangères à la résidence se rassemblent dans les parties communes, un climat d'insécurité s'installe. Il suffirait d'assurer un entretien courant et de repeupler les logements vacants : il y a quelques milliers de demandes de logement sociaux en attente sur les listes de la commune.

Démolir c'est produire des déchets, dont la plupart ne sont pas recyclables. Reconstruire c'est consommer des ressources dont certaines, comme le sable, commencent à devenir rares, et de l'énergie que l'on s'évertue à nous persuader qu'il faut économiser. L'évolution du climat, la perte de la bio-diversité, la crise sanitaire que nous vivons actuellement doivent nous alerter et nous inciter à rechercher les solutions les plus raisonnables et les plus économiques. De nombreuses expériences nous prouvent que des solutions existent pour améliorer le patrimoine bâti existant, je ne citerai ici que les travaux du cabinet d'architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, travaux qui ont été récompensés par le Pritzker Price. Ici il n'y a que très peu de choses à faire, et si certaines personnes prétendent que le quartier a besoin de rénovation, il ne suffit que de l'entretenir, pas de tout casser. Pourquoi ne pas faire appel à des équipes expertes de ce type de solution ?

Sur le plan humain, la décision de cette opération a été prise autoritairement, en dehors de toute concertation avec les occupants actuels des logements et de la population en général. On s'efforce de présenter cette résidence sous le jour le plus défavorable, et de laisser pourrir la situation en négligeant volontairement l'entretien. Néanmoins beaucoup de résidents souhaitent rester. On comprend que la plupart ne souhaitent pas changer de logement, ces familles habitant là depuis des décennies mais vont devoir quitter leur quartier, leurs commerçants, leurs relations. On leur propose des logements moins confortables, sans balcons, des pièces de moindres surfaces, parfois avec des loyers plus élevés. Est-ce acceptable ?

Sur le plan de l'urbanisme, le projet est aberrant. On se trouve en limite de commune, une transition douce existe avec les immeubles voisins de Meudon la Forêt. Pour passer de 700 à 1000 logements on va devoir densifier et accentuer la rupture. Ce sentiment sera aggravé par le caractère grandiloquent des constructions proposées. Le calcul du coefficient d'occupation du sol (notion rendue obsolète pour favoriser les intérêts des promoteurs, mais toujours significative) donne pour la première tranche de travaux, immeubles de Clamart Habitat déjà démolis, une valeur de 3,6. Les auteurs du projet mettent en avant la présence des transports en commun, mais ceux-ci sont d'ores et déjà saturés, notamment par la densification exagérée des quartiers proches (Panorama, Grand Canal). Les équipements publics sont insuffisants pour répondre à l'augmentation de la population de ces quartiers , en même temps que les zones d'activité – donc les offres d'emploi - disparaissent. Le projet ne répond pas aux préconisations de rééquilibrage logement/activité telles que développées dans le SDRIF (schéma directeur région Ile de France). L'accroissement de transports ainsi induits, ajouté aux opérations énergivores de déconstruction et de reconstruction sera extrêmement générateur de gaz à effet de serre contrairement aux objectifs de la COP21.

Quant au caractère de l'architecture, les publicités des promoteurs font craindre le pire. Réduisant à la mission minimum le recours obligatoire à l'architecte (loi de 1977), ils imposent ce « style » qui est censé faire vendre et qui défigure toutes nos banlieues, cet étalage de décors pseudo XIXe siècle, mauvaises copies d'ancien en fausse pierre de taille. L'Architecture devient un art de mentir, exploitant au mieux l'ignorance des accédants à la propriété. En écartant les critiques sous prétexte que « des goûts et des

couleurs ça ne se discute pas » ils nient toute reconnaissance du rôle éminemment culturel de l'environnement bâti. Ce serait risible et ridicule si l'on ne prenait pas en compte son influence sur l' « image de la cité » (pour reprendre le titre de l'ouvrage de Kevin Lynch). Pour le Clamart de demain , que désirons nous ? ces tourelles et clochetons échappés de disneyland ou une ville verte et ouverte vers l'avenir ? De mauvaises copies d'ancien saturées de matériaux isolants issus de la pétrochimie ou des réalisations contemporaines, végétalisées et respectueuses de la nature ?

Pour toutes ces raisons j'estime que la réalisation de ce projet est contraire à l'intérêt général, et vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable.

Jean-Claude Boussat
Architecte honoraire, DPLG

En annexe : photographies de la résidence, avril 2021

Nom : BOUSSAT

Adresse : 78 avenue Jean Jaurès

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : jean-clo2@cameraboussat.fr Téléphone : 06.51.66.21.13

Fichier :

Numéro : 78 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 19:17 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : annexe à mon observation

Jean-Claude Boussat

Nom : BOUSSAT

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : jean-clo2@cameraboussat.fr Téléphone :

Fichier : Photos 3F.pdf

Numéro : 79 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 20:51 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Ancien conseiller municipal pendant 20 ans dont 6 ans dans l'opposition je me suis toujours opposé à ce projet pour plusieurs raisons
Plusieurs arguments de différentes natures motivent cette opposition complète.
Premièrement, sa nature même : la cité dite des 3F a été très récemment réhabilitée pour un total de 30 millions d'euros de travaux. Comment justifier sa destruction quelques années après ? Cela représente un gaspillage d'argent public considérable dans une période de difficultés financières de la commune et de l'Etat.

En deuxième lieu l'impact social de ce projet nous heurte :
La disparition de la moitié du parc social dans un contexte de rareté et de nécessité croissant de ce type d'habitat en Ile de France, nous semble particulièrement grave. L'argument d'une nécessaire mixité au sud de Clamart est pour nous fallacieux. Cette mixité n'est pas suffisamment appliquée au nord de la commune : pour exemple le projet Gare... Passant de 100% de logement social à 30 %, c'est une perte considérable de possibilité de se loger pour les populations modestes à Clamart. Le relogement sur la commune n'est pas possible : Clamart ne dispose pas du parc nécessaire et de nombreux habitants seront donc relogés ailleurs.
Cette destruction s'accompagne néanmoins d'une densification considérable du bâti : pour 558 logements détruits, 943 seront construits... : doublement de la surface de plancher construit ! On est bien au-delà des objectifs du programme territorial d'habitat : avec 1100 logements par an depuis 6 ans au lieu des 270 annuels prévus, Clamart se densifie à toute allure !
L'impact environnemental de ce projet nous alerte également : Cette densification se fait en un lieu situé à proximité d'un réservoir de biodiversité. L'environnement est clairement menacé par ce projet de dimension surdimensionné. Tant dans le déroulement des travaux (nuisances diverses, gestion des déchets...) que dans le résultat. La MRAe alerte sur l'insuffisance des études d'impacts et la sous évaluation de ces impacts, en matière de ruissellement des eaux, de plantations... De même concernant l'intégration au quartier environnant, les circulations, les nouvelles énergies, les équipements publics nécessaires, ce projet pose de nombreuses questions et a de nombreuses lacunes. Il faut au moins des études complémentaires et en réalité une révision du projet.
L'intégration à la perspective Le Nôtre apparaît comme un argument spécieux, sans réalité dans le projet...
Sur le plan démocratique, la concertation a été insuffisante : les ateliers organisés n'ont réuni que très peu de monde et seuls les locataires des 3F y étaient invités. Les réunions publiques sont des réunion d'information et non de concertation. Aucun compte rendu de ces rencontres n'a été fourni.
Il n'y a pas eu de concertation sur le projet final retenu.
Concernant l'enquête publique elle-même, de nombreuses remarques s'imposent : 3 demi journées de rendez-vous possible, plus deux permanences téléphoniques : cela se révèle notoirement insuffisant au vu de la lourdeur du dossier et du nombre de pièces qui le composent. Ces pièces elles-mêmes sont d'une grande opacité dans la version numérique. D'une manière générale les remarques envoyées le sont en pure perte, comme si ces enquêtes n'étaient que des faire-valoir.
Nous demandons que cette enquête publique soit allongée pour pouvoir être plus sérieuse et ouverte hors d'une période de pandémie.
La précipitation avec laquelle un projet aussi important est mené,
apparaît comme une marche forcée au logement privatif et à la transformation et la disparition d'un quartier populaire.
Nous estimons que ce projet est la poursuite d'une entreprise de gentrification de la commune qui participera à modifier durablement la sociologie de la ville, transformant Clamart en une cité dortoir de luxe, rejetant les populations modestes

Nom : AUBINEAU GERARD

Adresse : 38 rue de bretagne

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : gerard.aubineau@free.fr Téléphone : 06.41.60.73.21

Fichier :

☑ ☐

Numéro : 80 Date de dépot : 20/04/2021 Heure de dépot : 21:16 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai choisi de m'installer à Clamart en 1997, pour sa proximité avec Paris d'une part, et son urbanisme raisonnable d'autre part. Je voyais alors Clamart ainsi :
- le centre (ou le bas), plutôt pavillonnaire, en tout cas avec beaucoup de jardins
- le long de la D906, avec tout un tas d'activités industrielles, et un fort pouvoir d'évolution
- le sud (ou le haut), avec de grands ensembles de logements, qui étaient considérés comme des modèles du genre

Depuis quelques années, je vois Clamart changer à toute vitesse, dans un sens qui m'inquiète beaucoup. Si le centre est, dans les grandes lignes, à peu près épargné (à l'exception notable de la gare), les immeubles poussent comme des champignons sur la D906. Il y a bien sûr les deux immenses opérations dites Plaine Sud et Panorama. Mais aussi des quantités d'autres, disséminées tout le long de la D906. Je trouve pertinent de profiter de l'aménagement de la D906 pour y construire des logements. Mais le style uniforme de tous ces immeubles me désole. Et puis, là où il y a les milliers de logements déjà construits (Plaine Sud et Panorama) ou à venir (autour de la rue de Versailles), il y avait bien d'autres projets à imaginer, qui auraient pu répondre pour de vrai aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Là, il y a très peu d'activités. Clamart se transforme en ville-dortoir, avec un nombre de nouveaux logements démesurés. On estime qu'en quelques années la population de Clamart passerait de 53 000 habitants à 70 000.

Quant au sud, avec tous ses logements sociaux, on voit bien que la volonté est à nouveau de densifier. Un terrain, dit « îlot Bourcillière-Duval », qui aurait pu avoir un rôle collectif innovant, a déjà été livré aux promoteurs. Et maintenant, les 3F, donc.

Si cet ensemble n'a pas la même notoriété que la Cité de la Plaine en tant que référence de logement social collectif, il a été éminemment pensé dans un large contexte historique, urbain, économique, social et humain. À cet égard, le détruire est une faute culturelle.

Pour y connaître des gens qui y habitent, y être souvent allé pour rencontrer les habitants, j'ai le sentiment qu'il y fait plutôt bon vivre. Certes, il y a des problèmes de propreté et d'incivilités. En s'en donnant les moyens, qui seraient bien plus modestes que de détruire pour reconstruire, il serait facile d'y remédier : un meilleur entretien, plus de gardiens, une police de proximité plus présente... Le sentiment dominant est que ce quartier a été laissé à l'abandon. Certains habitants pensent même que c'était volontaire...

Une très importante rénovation a eu lieu ces dernières années, dont les locataires constatent l'efficacité en termes d'isolation. Certes, tout détruite pour reconstruire amènerait des logements encore mieux isolés. Mais quel serait le bilan environnemental global ? D'après les spécialistes, il serait largement négatif.

L'argument de la mixité sociale, mis en avant pour ce projet, est en effet à prendre en compte. Il semble cependant que cette mixité soit déjà présente, beaucoup de locataires ayant bénéficié du 1 % patronal, ou payant un surloyer. En tout cas, les habitants avec lesquels j'ai pu échanger se félicitaient de cette mixité, et ne se sentaient pas vivre dans un ghetto.

Et enfin, j'ai gardé pour la fin l'aspect de tout cela qui me choque le plus : faire partir des gens qui y vivent, parfois depuis des décennies, et détruire leur cadre de vie. Le quartier a été extrêmement valorisé ces dernières années, avec l'arrivée de transports en commun. Les habitants actuels ont supporté tous les désagréments des travaux, et devraient maintenant laisser leur place à des occupants plus rentables ? Car il ne s'agit de rien d'autre que d'une affaire de gros sous. Et les méthodes mises en œuvre pour pousser les habitants à partir sont humainement indignes.

Pour toutes ces raisons, je suis opposé à ce projet dit « Le Nôtre », mais favorable à une prise en compte plus soigneuse de l'existant et des habitants.

Pierre Carrive

Nom : PIERRE CARRIVE

Adresse : 44 bis rue Bonnelais
Cedex : 92140 Ville : CLAMART
Email : pierre.carrive@free.fr Téléphone : 06.62.47.24.60
Fichier : Enquête Le Nôtre - Contribution Pierre Carrive.pdf

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 81 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 10:10 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Observations dans le cadre de l'enquête publique

Philippe Waldteufel

26 Rue Paul Padé 92140 Clamart

Philippe.waldteufel@latmos.ipsl.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'attire votre attention sur la séance du Conseil du Territoire "Vallée Sud Grand Paris" tenue le 18 décembre 2018. Au cours de cette réunion, le Conseil a délibéré sur la prescription du *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* (PLUi), qui faisait l'objet du point N° 11 de l'ordre du jour.

Ainsi, le Conseil a

·Décidé de prescrire (ARTICLE 1) l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris sur l'ensemble du territoire, et

·Approuvé (ARTICLE 2) les *objectifs *poursuivis par le PLUi

Ces objectifs sont énumérés dans la suite du texte de la délibération ; chacun d'eux comporte plusieurs points. Le premier point du premier objectif est ainsi rédigé :

Tendre vers un taux d'emploi de 1

L'importance reconnue à ce point est soulignée par sa position en tête de liste. Elle s'explique par le fait que le taux d'emploi du Territoire est aujourd'hui significativement inférieur à l'unité.

Le projet dénommé "Lenôtre" inclut la construction de 385 logements supplémentaires, ce qui conduit à l'accroissement, à hauteur de 300 à 350 personnes, de la population active. Il est dès lors incontestable que ce projet, pris isolément, va directement à l'encontre de l'objectif placé en tête des finalités du PLUi.Ce ne sont pas les quelques

créations de commerces de proximité induites par les logements supplémentaires (220 m2 prévus au total) qui sont susceptibles de modifier cette appréciation.

Le Maire de Clamart, qui se trouve être également Président du Conseil de territoire, a personnellement soumis au vote la délibération que je viens de rappeler, l'a soutenue et l'a évidemment votée.

J'estime incohérent et inacceptable que des projets tels que " Lenôtre " violent ainsi délibérément, par leurs conséquences, les décisions démocratiquement acquises du Conseil de territoire, et je n'imagine pas que l'avis du Commissaire enquêteur soit différent du mien sur ce point.

Il me semble donc que l'approbation du projet devrait être *subordonnée* à son association à des projets de développement de l'activité économique qui *garantissent *que le taux d'emploi sera, au minimum, préservé.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Waldteufel

Nom :

Adresse :

Cedex : 0 Ville :

Email : philippe.waldteufel@latmos.ipsl.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : **82** Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 10:19 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : À l'heure où le Prix Pritzker récompense les architectes français Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, pour leur travail de valorisation des bâtis existants respectueux de l'environnement et des personnes....à Clamart on préfère faire table rase de ces bâtiments, et construire des logements neufs dont la construction est extrêmement énergivore. Ce projet n'est ni respectueux de l'environnement ni respectueux des résidents de ce quartier qui y sont attachés et qui se voient dans l'obligation de le quitter. Une rénovation serait bien moins couteuse, bien plus humaine...

Nom : BELLIOT

Adresse : 26 rue Bonnelais

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : juliettebelliot@yahoo.fr Téléphone : 0675748101

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 83 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 10:32 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Mr le Commissaire-enquêteur,

Clamartoise depuis plus de 20 ans après avoir habité dans le 93, je me suis installée dans cette ville plutôt qu'une autre du fait de sa situation géographique mais attirée par sa mixité et sa diversité sociales, architecturales, paysagères, environnementales au sens large. J'ai d'abord surtout fréquenté les quartiers dits du "bas Clamart" et ai découvert les quartiers situés plus au Sud plus récemment après y avoir déménagé. Je suis effarée par la densification sur la D906 dont je peux entendre en partie la nécessité mais m'interroge sur la prise en considération de l'ensemble des besoins des habitants. Augmenter le nombre de logements sans augmenter le nombre de services publics, en garantir l'accessibilité pour tous, sans augmenter l'offre de transports publics, prendre en compte le besoin d'établissements scolaires, sans augmenter la couverture médicale (Clamart est en passe de devenir un désert médical, voire l'est déjà), va conduire selon moi à une forme d'embouteillage et à des goulots d'étranglement. Goulots d'étranglement entrainant frustration, insatisfaction, stress qui provoqueront inévitablement des difficultés sociales qui sont celles qui semblent être mises en avant pour justifier la destruction des 3F. Il est une expression populaire qui dit « quand on veut se débarrasser de son chien, etc. » et déformation professionnelle probablement, mais j'ai besoin d'éléments tangibles, de faits pour comprendre et être convaincue. Ce n'est pas le cas concernant ce projet. Quand on prend la responsabilité de modifier, restructurer un quartier, il me semble indispensable de décider en connaissance de tous les éléments et de faire des études comparatives pour trouver la meilleure solution de tous les points de vue (le plus souvent la moins mauvaise solution). C'est l'objet je crois aussi de cette enquête qui adresse le ressenti des habitants que je vous livre donc. Mon expérience de balades dans le quartier ne correspond pas à ce qui peut être décrit ou suggéré en termes d'insécurité par exemple. Je n'y ai pas vu un ghetto. J'y ai vu un ensemble d'immeubles nécessitant d'être réhabilités sans aucun doute, que des véritables mesures soient prises pour en assurer l'entretien régulier, mais des logements bien conçus et fonctionnels en termes d'agencement (j'ai eu l'occasion d'entrer dans certains appartements), et des espaces extérieurs arborés permettant aux enfants de jouer en sécurité sans risquer de se faire renverser par une voiture. J'y ai rencontré des habitants avec lesquels j'ai interagi tout simplement. Quel est le gain de ce programme pour l'ensemble des habitants et la société comparativement aux inconvénients à court, moyen et long terme ?

Je m'interroge sur l'existence à un moment du processus d'une étude comparative qui aurait été menée pour déterminer s'il était plus pertinent de détruire et construire de nouveau ou de réhabiliter, avec tout ce que ça implique en amont en termes de doute et inquiétude pour les habitants dans la perspective d'un relogement (donc au passage de drames humains), de sentiment d'abandon et d'exclusion (et donc de frustration entrainant ces fameuses incivilités ?), mais aussi en prenant en considération l'ensemble des paramètres : gains énergétiques, fonctionnels, coûts financiers, bilans écologiques, etc ? Les documents auxquels on peut avoir accès ne sont pas particulièrement rassurants sur l'ensemble de ces questions. Questions d'autant plus pertinentes à poser après une période de crise sanitaire telle que celle que nous vivons.

Comptant sur votre analyse de l'ensemble des éléments portés à votre connaissance pour vous prononcer sur la pertinence de ce projet.

Valérie Gyselinck

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : valerie.gyselinck@laposte.net Téléphone :

Fichier :

Numéro : 84 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 10:44 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Devant le nombre croissant de demandeurs de logements sociaux, demandes accentuées par les problèmes liés aux conséquences directes et indirectes de cette crise sanitaire mondiale, et sur Clamart, avec un nombre énorme de constructions "haut de gamme", en cours et à venir, et donc l'arrivée de très nombreux propriétaires notamment le long de l'avenue du Général De Gaulle, il est inadmissible que lorsque des bâtiments salubres encore plus lorsqu'ils sont habitables, certes à rénover et à améliorer, ne soient démolis au profit de projets pharaoniques, excessifs et prétentieux comme le fameux projet "Le Notre" !!! Certes vouloir faire du neuf qui ressemble à du vieux, c'est une question de goût, mais choisir entre des toits végétalisés et basse consommation, ou de pâles copies "Haussmanniennes", il n'y a pas à hésiter pour les générations futures… Alors pour les 3F, si c'est pour continuer à vouloir "soi-disant enrichir rapidement la commune" en l'endettant les futures générations, ce sont des choix politiques, mais ce ne sont pas aux locataires précaires et ceux qui sont ou mal logés ou même pas du tout, qui doivent en faire les frais !!! Il existe des méthodes d'améliorations économiques, rapides et efficaces, sans même déménager les locataires, méthodes réalisées avec succès et avec une adhésion totale que ce soit des locataires que des bailleurs sociaux et de tous ceux qui ont soutenu ces projets, que ce soit dans les Hauts de France et à Bordeaux… Donc je suis donc opposé à ce programme totalement inutile, coûteux et inhumain et qui ne semble n'avoir qu'un but, celui de vouloir changer de profil des habitants, par moins de logements sociaux et plus de propriétaires. Mais il n'y a rien de pire pour d'anciens locataires que de devenir, de facto, des propriétaires pauvres, sauf bien évidemment des locataires pauvres et en plus en très grande difficultés, mais c'est pas en rasant les 3F que cela va arranger la situation… Raser des taudis, oui, mais des 3F : non !!!

Nom : PIEDDELOUP

Adresse : 35, rue de CHAMPAGNE

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : dpieddeloup@aliceadsl.fr Téléphone : 06.65.15.40.80

Fichier :

Numéro : 85 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 11:31 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Dans le contexte actuel de pandémie il paraît impératif de reporter la date de fin de l'enquête publique afin que le débat démocratique puisse avoir lieu et que chacun soit informé pour réagir . Ce projet est impactant au niveau social et doit être obligatoirement débattu .

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : miwal1957@gmail.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : 86 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 11:43 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : courrier adressé au commissaire enquêteur et reçu le 21 avril 2021 en Mairie

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : urba@clamart.fr Téléphone :

Fichier : 21-04-2021 Mr et Mme RABIAH.pdf

Numéro : 87 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 11:48 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : L'Association "Comité de sauvegarde des sites de Meudon" (CSSM) est concerné par ce projet qui jouxte la commune de Meudon et se situe à proximité de l'axe de la Grande Perspective et du Tapis Vert, sujet pour lesquels le CSSM a longuement investi pour leur mise en valeur. Il semble que la vue depuis la Terrasse de l'Observatoire soit préservée. Nous sommes réservés sur le style architectural qui apparaît incohérent avec l'environnement proche. Nous nous interrogeons également sur la densification de l'habitat ; les transports en commun seront-ils suffisants pour absorber l'augmentation de la population dans le secteur? Vous avez bien pris en compte la transition entre forêt, grande perspective, tapis vert et habitat qui semble de grande qualité. Le CSSM souhaiterait être associé à la mise en oeuvre précise de cette transition.
Marie-Rose Frichet
secrétaire générale du CSSM

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : marierose.ramarao@orange.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 88 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 12:02 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Dans le contexte actuel de pandémie il paraît impératif de reporter la date de fin de l'enquête publique afin que le débat démocratique puisse avoir lieu et que chacun soit informé pour réagir . Ce projet est impactant au niveau social et doit être obligatoirement débattu .

Nom :

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : patrick.petident@free.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 89 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 12:10 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Mr le Commissaire-enquêteur,

Voici notre avis sur le projet d'aménagement du quartier "Pavé Blanc - secteur 3F" tel qu'exposé par le maire de Clamart.

1. Premier argument « les problèmes urbains d'insécurité et d'incivilité perdurant et stigmatisant ce quartier ». Est-ce vraiment une raison pour tout raser ? Ne s'agit-il pas plutôt, après bientôt 6 ans d'existance, d'un constat d'échec de sa police municipale et de son couteux programme de vidéo surveillance ? Est-ce une solution dans le futur de raser tous les quartiers ils posent problème ?
2. « Cette opération participe aux objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France » Mais ces orientations demandent en réalité 4000 logements supplémentaires d'ici à 2030 à Clamart, et 6000 sont déjà réalisés, soit 150% de l'objectif fixé et cela avec 10 ans d'avance ! Donc cet argument est largement injustifié.
3. « Il bénéficie de la proximité exceptionnelle de la Forêt de Meudon (et du tramway) ce qui n'est pas du tout valorisé aujourd'hui ». Là pas de question, il s'agit sans doute de la réelle nature de cette opération : la valorisation, une belle et profitable opération immobilière.

Mais quel gâchis pour les Clamartois !
• Quel gâchis économique. Ce quartier a fini d'être rénové en 2015 pour 30 millions d'euros. 30 millions d'euros tout simplement ignorés, jetés par la fenêtre car il suffirait de prolonger, pour coût bien inférieur, ce programme de rénovation pour que le résultat soit encore plus satisfaisant qu'il ne l'est déjà aujourd'hui.
• Quel gâchis écologique. Détruire pour reconstruire va générer des dizaines de milliers de tonnes de déchets dont seulement 10% seront recyclés, et va engendrer la consommation de dizaines de milliers de tonnes de matière première non renouvelable. Cela générera au passage une empreinte carbone considérable dont nous nous passerions bien aujourd'hui et qui semble incompatible avec les objectifs que la France s'est fixés dans le cadre de la COP 21.
• Quel gâchis urbain, puisque la densité de la parcelle va presque doubler ! Si on regarde les plans, la proximité des habitations les unes des autres est juste effrayantes en comparaison d'aujourd'hui. L'objectif d'une opération urbaine ne peut se limiter à densifier mais elle doit également contribuer à améliorer le cadre de vie : « Vivre mieux » doit également être un critère.
• Mais surtout quel gâchis humain. Des habitants qui sont là depuis fort longtemps se voient pousser hors de leur quartier, avec pour certains des propositions de relogement indignes, plus chères ou plus petites, parfois juste sur plan, sans garantie de pouvoir se reloger dans le quartier. Alors forcément ça ne fonctionne pas bien, ça prend du temps, et c'est alors qu'interviennent des méthodes tout à fait condamnables comme l'affichage de permis de démolir au milieu des logements, la destruction des boxes et de l'environnement des immeubles pour « mettre la pression » sur les habitants.

Détruire pour reconstruire n'est pas écologique, toute la profession et toutes les études le montrent.

Nous soutenons donc que tout ce gâchis est déplorable et indigne. Son coût pour la collectivité va bien au-delà des bénéfices qu'en tireront les promoteurs. La prise en compte de l'intérêt général est incroyablement absente.
Il serait possible d'aménager cet ensemble, dans le respect de ses habitants et de la nature. Ce n'est pas un hasard si le prix Pritzker, qui est la plus haute distinction du monde en architecture, l'équivalent du Nobel dans ce domaine, vient d'être décerné aux Français Jean-Philippe Vassal et Anne Lacaton, qui prônent une architecture qui profite au plus grand nombre. L'un de leurs chevaux de bataille est justement de ne pas détruire ces ensembles de logements, mais de les aménager. Et ils savent le faire avec des budgets modestes et des techniques écologiques éprouvées.

Pourquoi ne pas faire cela à Clamart, dans ce quartier qui s'y prête si bien ? Cette opération comme elle est conçue aujourd'hui est obsolète dénuée de sens et à contre-courant de son époque. Elle est pourtant bien révélatrice de ce qui arrive à la ville de Clamart aujourd'hui.

Nous demandons donc que cette opération telle que conçue aujourd'hui soit annulée et remplacée par une opération d'aménagement moderne, véritablement écologique et préservant le bâti existant et ses habitants.

Le groupe local EELV Clamart.

Nom : DIDIER DINCHER

Adresse :

Cedex : Ville :
Email : didierdincher@lilo.org Téléphone : 06.32.19.64.55
Fichier :

Numéro : **90** Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 14:34 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Dans le contexte actuel de pandémie il paraît impératif de reporter la date de fin de l'enquête publique afin que le débat démocratique puisse avoir lieu et que chacun soit informé pour réagir . Ce projet est impactant au niveau social et doit être obligatoirement débattu .

Nom : DENNOUNE JOELLE
Adresse : 9 rue de gascogne
Cedex : 92140 Ville : CLAMART
Email : joelle.sanmarco@gmail.com Téléphone : 07.82.44.23.95
Fichier :

Numéro : **91** Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 16:27 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Je suis d'accord avec la déposition de UAT Clamart

Nom : JACQUINOT
Adresse : 63 rue des tricots
Cedex : 92140 Ville : CLAMART
Email : bernard.jacquinot@orange.fr Téléphone : 06.15.46.20.53
Fichier :

Numéro : 92 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 17:24 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : J'habite le quartier depuis 38 ans j'ai donc connu la dégradation de la cité des 3F tant en terme d'insécurité que de disparition des commerces non communautaires.
Je réponds à M Jean-Claude Boussat qui je pense n'habite pas dans cette cité ou à proximité et qui juge en ayant rencontré soit disant certains résidents mais vous ne subissez certainement pas les désagréments que les habitants du quartier doivent supporter (tir de feu d'artifice à 1H00 du matin ou dégradation des cages d'escaliers, tirs de mortiers etc...)
Quant au Groupe local EELV qui critique la police municipale, je peux lui assurer que ceux-ci passent très régulièrement et qui ne peuvent rester à demeure dans cette cité.
Je rappelle également que cette police municipale a été mise en place par notre maire M Jean-Didier Berger sous les virulentes critiques de l'ancienne majorité.
Vous comprendrez que suite à ces propos je suis favorable à la démolition des 3F afin de redonner un peu de sérénité à ce quartier qui manque cruellement de commerces de proximité pour tous et non pas seulement pour une certaine communauté.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 93 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 18:40 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : C'est une tres bonne chose de reconstruire et renover ce quartier, plutot décati et mal famé pour l' instant. Ca ne pourra qu' améliorer la vie de tous les habitants, et l' ambiance générale du quartier

Nom : DEVIENNE

Adresse : 185 avenue Victor Hugo

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : pdevienne@yahoo.fr Téléphone : 06.14.20.66.66

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 94 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 18:50 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

La procédure d'enquête publique est réputée permettre à la population, c'est à dire à tout un chacun, de prendre connaissance d'un projet et de donner son avis. Son but s'est malheureusement perdu depuis des années. Comment la population peut elle prendre connaissance d'un projet dont le dossier représente des dizaines de fichiers comprenant pour beaucoup des dizaines voire des centaines de pages ? Ces dossiers sont tellement énormes que certains sont d'ailleurs impossibles à télécharger. (étude d'impact) ou non imprimables lorsqu'on les a chargés (étude de circulation).
Mais le fond de l'histoire n'est pas là. Le projet Le Nôtre est en fait très simple :
Il propose d'expulser à peu près 600 familles modestes ou pauvres pour loger près de 800 familles riches.
Il n'y a pas besoin de milliers de pages pour dire cela.
Ça, c'est la partie amont du projet, qui n'est quasiment pas abordée dans le dossier d'aménagement soumis à enquête publique malgré la masse de documentation qui fait semblant d'apporter des informations (par exemple : seulement 2 lignes sur les vélos dans l'étude de circulation de 31 pages).
Pour la partie aval, c'est encore plus grave car vous, commissaire enquêteur, avez déjà dit à l'une des associations qui venait vous consulter que ce projet est bon (peut-être en des termes plus flous, mais très explicites quand même). Alors, comment voulez vous qu'on ait une quelconque confiance en vous ? Vous vous faites désigner par une instance de la République, vous vous faites rémunérer par la République mais votre choix partisan est déjà déterminé avant même la fin de la consultation et la lecture de tous les avis. Comment pouvez-vous vous regarder dans la glace le matin ? Comment pouvez-vous participer à une telle mascarade et à un tel travestissement de la démocratie ?
Pour ma part, je suis opposé à ce projet parce qu'il expulse des familles qui auront énormément de mal à se reloger dans des appartements aussi confortables (car ils ont été rénovés récemment). Mais malheureusement je pense que mon avis ne sera pas considéré.

Nom : ANTZENBERGER PHILIPPE

Adresse :

Cedex : Ville : CLAMART

Email : philippe.antzenberger@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 95 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 19:23 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Je suis très étonnée de voir Clamart se transformer à vitesse grand"V" dans des ensembles ressemblant au style Haussmannien, du neuf qui ressemblent à des immeubles anciens, d'une époque révolue, je serais très étonnée que les habitants achètent des voitures hybrides ressemblant à des Ford "T" pour ne pas dépareiller ...
Le quartier des I 3 F qui ne sont pas des barres d'immeubles immondes de certains quartiers ont toute leur place dans cet ensemble de logements sociaux dont les habitants ont à leur disposition aussi bien de nombreux transports en commun, que la foret et le tapis vert.
Les nouveaux immeubles auront-ils autant de logements sociaux, ou seront-ils destinés à des classes aisées, ce qui serait doublement injuste et inadmissible au regard du nombre de demandeurs pour des HLM.
Pour ces raisons, je m'oppose à la destruction des I 3F, il est certainement possible de les rénover et de leur redonner une seconde vie pour le bien être des anciens locataires.

Nom : PIEDDELOUP

Adresse : 35, rue de Champagne

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : hpieddeloup@aliceadsl.fr Téléphone : 06.65.15.40.80

Fichier :

Numéro : 96 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 20:07 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Notre ville s'embellit de jour en jour, reste ce quartier c'est pourquoi ces tours doivent êtres démolies vite, pour en finir avec ces ghettos, je suis impatiente de voir démarrer ces travaux.
Ça manque de commerces de qualités et d'espaces verts.
Mr le maire vous avez tout mon soutien dans cet ambitieux projet.

Nom : PAULINE

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 97 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 20:09 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Quartier oublié voir abandonné ça suffit !!!
Il est temps d'agir, les personnes contre ce projet, je les invite a venir y vivre : délinquance, drogue, nous avons peur.
J'ai hâte que ce projet débute.
Tout mon soutien a notre maire pour ce nouveau quartier où il fera bon vivre.

Nom : MELISSA

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 98 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 20:10 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Nouveau Clamartois du haut de Clamart. J'ai eu la surprise de découvrir dans le journal de la ville ce beau projet. Je suis donc allé voir ce quartier et quel changement positif, la vie des habitants va changer de ne plus habiter ces tours horribles. Ce quartier était resté à l'abandon par rapport aux autres quartiers de cette si jolie ville.

Nom : ISAAC

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : lsclamart@yopmail.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : 99 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 20:36 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : A Monsieur le Commissaire Enquêteur

Tous ceux qui habitent, depuis si longtemps pour certains, les immeubles promis à la destruction s'exprimeront-ils dans le cadre de cette enquête publique?
Ont-ils eu l'information nécessaire pour le faire?
En ont-ils le temps et les moyens?
Ont-ils les mots pour exprimer ce qu'ils en pensent?
Se sentent-ils légitimes à le faire?
Ne se sont-ils pas persuadés, au vu des permis de démolir affichés dans leur cité, que la décision est déjà prise?
Peuvent-ils penser que leur avis sera pris en compte?
Ils sont pourtant les premiers concernés par ce projet dit de "réhabilitation", mais qui est avant tout une perspective de destruction de leur habitat, de leur environnement, du tissu relationnel qu'ils ont construit au cours de leur vie dans la cité. Et, pour en avoir rencontré un certain nombre, ce que je retiens de ce qu'ils disent, c'est avant tout que leurs logements étaient grands pour un coût abordable, lumineux, fonctionnels, et que leur environnement leur offrait de beaux espaces de rencontres et de jeux. Et qu'on ne leur a rien proposé d'équivalent. Seulement des appartements plus petits et plus onéreux. Ils ne comprennent pas pourquoi il faudrait démolir ces immeubles qui ont fait l'objet d'importants travaux de réfection, terminés en 2015. Ils se sentent abandonnés par le bailleur et par la Ville qui n'ont pas assuré les travaux d'entretien et de sécurité, notamment des garages et des parties communes, ce qu'ils estiment être à l'origine des problèmes d'incivilité dont ils pâtissent.

Leur situation, qui en tout premier lieu m'amène au rejet de ce projet, est loin d'en être la seule cause.

J'habite Clamart depuis 37 ans. La façon dont cette ville s'est transformée en quelques années me paraît fort inquiétante: bétonisation à outrance, suppression des espaces verts, densification non maîtrisée, injection de 17 000 habitants supplémentaires, soit 30% d'accroissement de la population, sans que les infrastructures et les équipements publics nécessaires à leur assimilation ne soient ni existants ni prévus (écoles, collèges, lycées, équipements sportifs...), style architectural dont je trouve qu'il défigure la ville plus qu'il ne l'embellit et lui fait perdre son authenticité en la couvrant de constructions qui, pour vouloir imiter le grand style, font penser à des décors de carton-pâte. Le projet "Le Nôtre" n'en est qu'une nouvelle illustration.

Ce projet, qui ne va ni dans le sens d'une amélioration pour les habitants personnellement concernés ni dans le sens d'un développement urbanistique harmonieux et équilibré de la ville de Clamart me paraît contraire à l'intérêt général, et j'y suis opposée.

Isabelle Kuhn

Nom : KUHN
Adresse : 15bis rue du Montoir
Cedex : 92140 Ville : CLAMART
Email : isaka.kuhn@gmail.com Téléphone :
Fichier :

Numéro : 100 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 20:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,
Ma petite participation à cette enquête publique sera extrêmement rapide : je suis totalement favorable au projet porté par le maire.
En effet, habitant moi-même ce quartier, je vis au quotidien un ghetto dont seuls les habitants de ce quartier peuvent réellement en ressentir les méfaits.
Les commerces sont de qualité tout à fait moyen, les logements composant ce quartier sont essentiellement des logements sociaux, venir ajouter une vraie mixité serai vraiment en plus.
Enfin, porter un projet qui intègre des logements, du commerce, des activités, des services publics répond aux attentes que nous avons tous, nous qui habitons ce quartier des 3F.
Bien cdlt, CP

Nom : PUNE

Adresse : 136 rue de la Porte de Trivaux

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 101 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 21:15 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour M Le Comissaire,
J'habite depuis plus de 30 ans dans le Sud de Clamart dans ce que l'on appelle la cité... très sincèrement, nous proposer un projet qui intègre des logements mixes, des services de proximites avec des commerces, un embellissement de cette rue passant devant la Chaumière, de beaux projets que tous le monde devrait soutenir.
Comment pourrait-on être contre un embellissement de ce quartier ???
Qui pourrait soutenir que c'est un mauvais projet ???
Je m'interroge même sur la nécessité d'aller justifier une projet qui est conforme au PLU, conforme aux attentes de constructions du gouvernement et qui pourra accueillir plus d'habitants après qu'avant.
Merci de votre écoute, sincèrement, Juliette Picart

Nom : PICART

Adresse : Rue de Normandie

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 102 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 21:18 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :
Monsieur le commissaire enquêteur :
Le projet " Le Notre " m'apparait à plusieurs titre anachronique :

1
Anachronisme du principe de démolition reconstruction :
Pourquoi démolir des bâtiments structurellement sains , conformes à la destination du programme et objets récents de 2 rénovations thermiques ?
Ils peuvent évoluer , le quartier avec eux , mais comment écologiquement justifier leur démolition ?
2
Anachronisme de l'écriture architecturale proposée :
Pourquoi produire une architecture des siècles passés ? Et si le désir d'un retour au passé est à ce point irrépressible , pourquoi cette unique référence à l'époque de la royauté ? Pourquoi renoncer à notre époque ?
3
Anachronisme pur
La construction d'une ligne de transport en commun a vocation , outre le développement économique , à l'amélioration de la qualité de vie des habitants . Pourquoi demander aux habitants des logements sociaux existants d'aller voir ailleurs dès l'arrivée de ce service public ?

Je suis , pour conclure , défavorable au projet en l'état
En l'attente de vos réponses argumentées .....

Nom : BATHELLIER

Adresse : 10
RUE DUFFAUT

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : y.bathellier@scpafb.fr Téléphone : 0688697114

Fichier :

Numéro : 103 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 21:47 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :
J'habite Clamart depuis plus de vingt ans, enfin le haut de Clamart est pris en considération. Il était temps d'agir ,à savoir la démolition de ces tours qui engendrent actuellement rassemblement, trop de trafics, de délinquance.
Il est temps d'agir, nous avons hâte de voir ce beau projet démarrer très très vite .
C'est pour quand?

Nom : THIERRY

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 104 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 22:57 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire
Je comptais faire un avis très court en vous indiquant mon avis favorable à ce projet. Mais en lisant les différents avis, je suis effaré par certains.
Je ne suis pas de base un supporter inconditionnel de Monsieur le Maire mais certaines de ses premières réalisations que je trouvais bof sur le papier sont juste grandiose tel que le Panorama ou encore la rénovation du marché du Trosy.
Pour revenir au projet qui nous intéresse dans cette enquête, je suis favorable car il est temps de redonner de la vie dans ce quartier.
Quelle tristesse de traverser ce quartier avec ses immeubles très haut, cette barre rue Boileau, ces commerces à moitié fermés ou peu accueillant.
Je vis dans le centre et j'ai entendu tellement souvent que le haut Clamart se sentait exclu du reste de Clamart. Je les comprends car vivre dans ce marasme ne doit pas être simple.
Demain ce nouveau projet donne envie d'y vivre.
Je comprends aussi que les habitants actuels de ce quartier ont une inquiétude mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et là c'est exactement ça. Je suis certain qu'ils seront ravis du résultat.
Pour toutes ces raisons, je répète que je vote OUI pour ce projet qui va retirer de l'entrée de Clamart cette verrue urbanistique.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 105 Date de dépot : 21/04/2021 Heure de dépot : 23:08 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : je suis surpris que ce projet ne soit pas conçu en association avec la ville de Meudon alors que les terrains sont fortement imbriqués et partagent des ressources (parkings, production d'eau chaude, chauffage). De plus, la livraison en cours de l'Eco-quartier "My Meudon" va modifier sensiblement la densité de population du quartier.

Les appartements des 3F présentent des normes de confort sensiblement supérieures aux immeubles environnants.et en conséquence la majorité des occupants ne sont pas satisfaits par les propositions qui leur sont faites pour un relogement

De plus la solution démolition-reconstruction est la pire des solutions pour l'envronnement.

Je trouve regrettable que durant cette crise sanitaire des dizaines de logements à proximité dd'hôpitaux et de cliniques) sont inoccupés alors qu'il pourraient héberger des personnels soignants en déplacement ou en étude. Cette pourrait même inciter certains à s'installer dans notre commune

Nom : BOUVIER

Adresse : 5 rue Nieuport

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : reg.bouvier@laposte.net Téléphone : 01.46.32.55.39

Fichier :

publilégal®

Impression du registre électronique

23/04/2021

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 106 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 13:54 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Très beau Quartier mais problème de circulation au rond point Georges Pompidou

Nom :

Adresse : 10 rue d'Artois

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : nelly.barde@gmail.com Téléphone : 0677756036

Fichier :

Numéro : 107 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 14:46 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : bonjour,

je suis une nouvelle Clamartoise habitante de Plaine sud et je me suis installée dans ce quartier en raison de la nouvelle dynamique urbaine.

je suis surprise à la lecture des documents de constater que deux immeubles situés sur la place pompidou ne sont pas concernés par le projet.
pourquoi les laisser ? quel est l'objectif visé ?

en tout cas, je trouve le projet prometteur. j'espere qu'il y aura une zone commerciale.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 108 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 14:47 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Parcourant les différentes observations je suis parfois effarée du peu d'arguments déployés, du genre "bravo et merci Mr Le Maire, vous avez raison, c'est beau" : on peut être un inconditionnel d'une politique ou être admiratif d'une personne, mais il s'agit là de déterminer si le projet proposé répond à l'ensemble des besoins, résout des problèmes existants ou va améliorer la vie des clamartois et des habitants du quartier. Il me parait important d'aller au-delà d'un jugement esthétique de type plus neuf donc nécessairement plus beau qui est illusoire et grandement lié à la capacité de communication et mise en images du projet.
C'est là qu'une analyse détaillée devient nécessaire.
L'option ça ne convient pas donc je détruis peut paraître simple et satisfaisante au premier abord (et acceptable) mais doit être absolument mise au regard de l'option "modifier pour améliorer". Qu'est-ce qui dans le cas présent l'en empêche ? Je vois plus d'inconvénients avec ce projet prévoyant une destruction - reconstruction qu'à des réhabilitations préservant les qualités reconnues de l'existant et procédant à des améliorations énergétiques, etc dont le bilan écologique et humain serait plus grand. Aussi, je suis contre le projet actuel.
GV

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : valclam@laposte.net Téléphone :

Fichier :

Numéro : 109 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 16:16 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le commissaire-enquêteur,

Dés l'annonce faite à la fin de l'année 2014, par le maire de Clamart, de vouloir détruire le quartier dit des 3F, notre association Clamart Citoyenne s'est mobilisée contre ce projet qui ne faisait nullement partie des promesses de campagne du nouvel élu. Clamart Citoyenne dénonçait une attaque sans précédent envers les locataires de 700 logements de ce quartier d'immeubles sociaux appartenant à l'Immobilière 3F, société privée de HLM.
Cette société avait engagé, dans ces bâtiments datant du début des années 60, des travaux importants pour plus de 30 M€ entre 2000 et 2014. Sur son site internet, la société HLM justifiait ainsi ses travaux de rénovation et de construction de nouveaux logements : « Ces bâtiments s'intègrent dans un projet de requalification globale : réhabilitation du patrimoine – 671 logements, dans 9 bâtiments des années soixante -, constructions de 81 nouveaux logements, restructuration des commerces, des espaces extérieurs, des circulations et du stationnement...Ces nouvelles constructions ouvrent le quartier et lui offrent une façade sur la place Pompidou, elle-même en travaux pour accueillir à l'été 2014 le nouveau tramway T6 Chatillon-Vélizy-Viroflay ».

On est, dès lors, en droit de se demander ce qui motive ce changement de philosophie pour engager sa destruction qui est un immense gâchis économique. Dès mars 2015 Clamart Citoyenne a écrit (entres autres) au Ministère du Logement et à la Région Ile de France pour leur dire son opposition au projet de destruction de la cité 3F du Pavé Blanc. Dans un courrier envoyé le 5 mai, Emanuelle Cosse, vice-présidente de la région IdF en charge du logement (et future ministre du logement en 2016), confirmait que la région émettait les plus grandes réserves vis à vis de ce projet et demandait des explications au directeur général des 3F. De son coté la ministre Sylvia Pinel, par l'intermédiaire de sa cheffe de cabinet, répondait qu'elle saisissait le préfet des Hauts de Seine. Malheureusement, les choses restent en l'état et le maire pousse ses pions pour faire avancer ce projet.

Or celui-ci est non seulement une aberration économique – 30 M€ passés par pertes et profit et combien de millions pour reconstruire - mais également un non sens écologique et environnemental. Détruire, signifie la gestion de tonnes de gravats et pièces métalliques qui vont aller accroître le volume des décharges dans la région qui sont déjà fortement encombrées, beaucoup de ces déchets n'étant par ailleurs pas recyclables . Reconstruire, implique l'utilisation de plus de sable, eau, matériaux divers et énergie, alors qu'il est unanimement reconnu que pour le bien de la planète et la réduction de l'empreinte carbone, il faut dès aujourd'hui privilégier l'amélioration des bâtis existants à l'édification de nouvelles structures.

L'environnement n'est guère mieux loti dans ce projet, bien au contraire. Cette cité qui offrait à ses résidents des espaces verts, assurant un certain respect de la biodiversité, loin des voitures et disposant de lieux de vie sociale, va être livrée au béton sur le sol, à une densification des habitats, entraînant une raréfaction des espaces de pleine terre. L'environnement, c'est également respecter l'esthétique des paysages. Or que dire de ses projets architecturaux qui pastichent des immeubles d'un siècle largement révolu et multiplient les trompe l'oeil pour masquer la médiocrité de leurs concepteurs qui ont déjà largement contribué à défigurer bon nombre de nos banlieues. Cette nouvelle réalisation ne fera que renforcer la progression du béton et du mauvais goût, déjà largement engagée avec les réalisations Plaine sud et Panorama, transformant très prochainement cette zone sud de Clamart en ville dortoir. Cette densification se fait au détriment de la qualité de vie des habitants. Mais il est vrai que ce ne semble pas être une priorité de la municipalité en place.
Les nombreux témoignages recueillis par Clamart Citoyenne auprès des résidents des la zone des 3F en attestent. La grande majorité des habitants encore sur place nous ont exprimé leur souhait de rester dans cet ensemble où ils estiment qu'il « fait bon vivre ». Ils ne cachent pas que, parfois, des actes d'incivilité ont pu être constatés, mais le sentiment général est que le cadre de vie est agréable. Ils y habitent souvent depuis de nombreuses années et y ont noué tout un réseau d'amitié, de solidarité, à des années lumière des grands ensembles impersonnels et froids vers lesquels on voudrait les déplacer.
Ils redoutent que les promesses de logements à l'identique ne soient qu'un miroir aux alouettes. Et de citer des propositions de relogement à des tarifs bien plus élevés que leurs loyers actuels. Plus prosaïquement, ils craignent de ne plus pouvoir profiter d'une cuisine véritable pièce dans l'appartement, mais d'avoir un coin cuisine dans une partie du séjour « comme c'est la nouvelle tendance ». Ils avancent le fait que les surfaces qu'on leur propose comme étant identiques, ne le sont en fait pas du tout. Sans placards ni rangements, ils seront contraints d'investir dans des armoires ou commodes, ce qui représente autant de mètres carrés en moins.
Ils s'estiment en outre traités avec légèreté, voire mépris, dans toute cette opération dont on ne leur a pas donné toutes les informations objectives pour se déterminer sur leur avenir. Ils se sentent comme « poussés dehors au moment où leur appartement gagnait en attractivité avec l'arrivée de nouveaux modes de transport. Nous en avons subi toutes les nuisances et maintenant on nous chasse ».Ils s'interrogent également sur le surcroît de population qui va inévitablement s'opérer dans ce quartier sud. Cela donnera-t-il lieu à des réponses adaptées en matière de places en crèches ou écoles, de services médicaux, de transport (le tramway et la ligne 13 sont largement saturés) et de commerces de proximité ?
Les élus locaux, pas plus que Clamart Habitat ou la société des 3F n'ont apporté de réponses claires et convaincantes à leurs interrogations. Le maire ignore les pétitions qui réclament l'abandon de ce projet (70% des résidents le refusaient lors de son annonce) tout comme les manifestations devant l'hôtel de ville. Pour toutes ces raisons, Clamart Citoyenne maintient son opposition à ce projet sous sa forme actuelle et vous demande, monsieur le commissaire-enquêteur, d'apporter une attention réelle aux souhaits de ces résidents qui aspirent tout simplement à se maintenir dans un cadre de vie humain, dans lequel ils ont beaucoup investi, sentimentalement et parfois financièrement, pour eux et leurs enfants.

Nom : CLAMART CITOYENNE

Adresse :

Cedex : 92140 Ville :

Email : contact@clamart-citoyenne.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : **110** Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 17:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous sommes rencontrés le premier jour de l'enquête, le 22 mars dernier, accompagnés de deux locataires de la résidence I3F du Pavé Blanc. Suite à cette entrevue, nous vous avons transmis, via le site électronique de l'enquête, quelques documents qui ont été enregistrés en observation n°1.
Les deux recours gracieux que nous avons dû émettre les 9 et 12 mars suite aux permis de démolition attribués contiennent des observations que nous vous demandons de considérer comme relatives à l'enquête publique car suite à notre lecture du dossier, elles gardent toute leur validité.
Nous confirmons donc notre opposition au projet de démolition des 7 bâtiments et leurs 558 logements.
Nous ne trouvons pas de raisons suffisantes aux décisions qui ont été initiées sur la base des termes assez généraux du contrat CIN signé en janvier 2017.
A l'appui, nous souhaitons formuler les observations complémentaires suivantes :

1/ Sur la justification de la démolition :

1-1/ La raison principale invoquée serait d'instaurer de la mixité sociale.
Dans le document PA04-1 au paragraphe 1-1 il est fait référence à une enquête réalisée par le bailleur en 2014 qui mets en évidence que :
-70% des familles ont des revenus inférieurs au plafond applicable au logement,
-33 % des ménages bénéficient de l'APL, contre 20% en moyenne dans le département.
Ces chiffres conduisent le rédacteur à qualifier les résidents de « population fragilisée » (sic).
C'est la raison d'être des logements sociaux d'accueillir les ménages modestes qui constituent plus des
2/3 de la population. Lire à ce sujet l'interview de Thierry Repentin, maire de Chambéry, dans le journal de la Fondation Abbé Pierre d'avril 2021, dont l'extrait :
« N'oublions pas que les personnes que nous avons applaudies depuis nos fenêtres au début de la crise sanitaire, le corps médical, les caissières, les personnels des collectivités locales… sont celles qui sont éligibles au logement social. On ne peut pas d'un côté les applaudir et de l'autre ne pas les loger. Il faut qu'elles soient les bienvenues sur tout le territoire, là où elles travaillent. Aujourd'hui, ce sont 70% de nos concitoyens qui sont éligibles au logement social ».
La mixité sociale au sein de la résidence existe : âges, composition des familles, revenus, origines, et les données de l'étude de 2014 correspondent à peu près aux chiffres nationaux.
A Clamart ce sont environ 4 000 familles inscrites en attente de l'attribution d'un logement social et on détruirait 558 logements récemment rénovés ? Bien que les programmes immobiliers prévus sur la ville comprennent pour certains d'entre eux des logements sociaux, combien d'années d'attente pour ces familles ?

1-2/ Une des raisons invoquées serait qu'un nouveau projet, avec des implantations d'immeubles différentes permettrait de dégager le point de vue sur le « Tapis vert » et donc d'élargir la perspective.
Il n'en est rien. En effet, il suffit de se référer à la vue figurant dans de document PA02 « Etat des lieux » page 38, pour se rendre compte que seul le restaurant (hors parcelle) à l'abandon depuis de nombreuses années, empiète sur cette perspective. Il pourrait être acquis par la ville et être ensuite démoli.

1-3/ Sur les prétendues mauvaises performances énergétiques des bâtiments :
Dans notre recours gracieux du 9/03/2021 contre le permis de démolir les immeubles des 2 et 4 rue Boileau, nous avions indiqué que les consommations d'énergie des bâtiments étaient selon nos évaluations d'environ 200 KWh/m2/an (sur la base d'estimation de surfaces qui s'avèrent sous-évaluées).En effet, nous n'avions pas connaissance des diagnostics DPE réalisés en 2011 : La consommation d'énergie est en fait de 161 KWh/m2/an, Classés « D » ils passeraient en « C » (inférieur à 180), avec la nouvelle grille de la réglementation RE2020 d'application au 1er janvier 2022, si toutefois les émissions de CO2 dues au mode de chauffage étaient réduites.
2/2
Des solutions existent (photovoltaïque, Pompe à chaleur) pour la production d'eau chaude sanitaire ou d'autres, qui n'impliquent pas, dans un premier temps, de revenir sur l'enveloppe des bâtiments.
Nous confirmons donc notre opposition à ce projet de destruction d'immeubles dont la lourde rénovation conduite de1999 à 2015 (pour environ 31 Millions d'euros) pourrait être poursuivie et parachevée.

2- Sur le projet d'aménagement :

2-1/ Sur-densification :
Le projet de par la densification apportée (construction de 943 logements en replacement de 558 logements détruits, soit environ 850 habitants supplémentaires) accroîtrait la pression sur un secteur en lisière de forêt, donc sur un corridor écologique, à particulièrement protéger. Il n'est donc pas compatible avec les objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016.

2-1/ Imperméabilisation des sols.
Selon les données produites, les surfaces d'espaces verts et de pleine terre seraient sensiblement les mêmes que celles qui existent actuellement ! et les surfaces imperméabilisées seraient même réduites !
Comment est-ce possible lorsque l'on compare le plan masse avec les vues aériennes actuelles ?
Lors de notre entrevue le 22 mars, nous avons attiré votre attention sur le fait qu'une partie importante des parkings actuels ne sont pas imperméables car ils sont implantés sur des sols herbeux avec des pavés disjoints. Les allées piétonnes quant à elles sont sur sol stabilisé et non bitumé.

Un calcul détaillé doit être demandé pour justifier que le projet envisagé est dans l'esprit des engagements de Mme la Présidente de la Région Ile de France sur l'objectif « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette », sur lequel il faut être d'autant plus exigeant que ce projet se trouve en lisière de forêt.

2-3/ Hauteur des bâtiments et surfaces d'espaces verts :
Début juin 2020, dans l'entre-deux tours des élections municipales 2020, M. le Maire de Clamart a pris l'engagement d'un urbanisme apaisé par un tract remis dans les boîtes à lettres des clamartois :

A savoir : » abaisser d'un étage la taille de tous les futurs immeubles et en augmentant les surfaces d'espaces verts de 10% ».

L'aménageur « Vallée Sud Aménagement » doit prendre en compte cet engagement du Maire de Clamart réélu, ce qui n'est pas encore le cas, tant au niveau des surfaces d'espaces verts qui sont de 27% dans la situation actuelle et qui devraient donc passer à 37%, que dans la hauteur des bâtiments indiqués de R+6 à R+8, dans l'étude d'impact.

Nous n'avons pas trouvé de plan d'élévation dans le dossier. Le règlement du PLU définissait une hauteur maxi des constructions de 29 mètres au faîtage. Du fait de la diminution d'un étage, les constructions devront être de hauteur maximum 26,3 mètres au faitage (29m-2,7m, hauteur d'étage).
Avec des immeubles R+8 avec toitures en pente, cette limite de hauteur ne peut être tenue.

En espérant que vous prendrez en compte nos observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Vivre à Clamart,
Le Secrétaire général, Le Président,
Daniel Colleaux, Bernard Garmirian

Nom :

Adresse : 10, rue Fauveau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : vivreaclamart@gmail.com Téléphone : 0675079745

Fichier : Observations VAC-lettre au CE du 22.04.2021.pdf

Numéro : **111** Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 17:56 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous sommes rencontrés le premier jour de l'enquête, le 22 mars dernier, accompagnés de deux locataires de la résidence I3F du Pavé Blanc. Suite à cette entrevue, nous vous avons transmis, via le site électronique de l'enquête, quelques documents qui ont été enregistrés en observation n°1.
Les deux recours gracieux que nous avons dû émettre les 9 et 12 mars suite aux permis de démolition attribués contiennent des observations que nous vous demandons de considérer comme relatives à l'enquête publique car suite à notre lecture du dossier, elles gardent toute leur validité.
Nous confirmons donc notre opposition au projet de démolition des 7 bâtiments et leurs 558 logements.
Nous ne trouvons pas de raisons suffisantes aux décisions qui ont été initiées sur la base des termes assez généraux du contrat CIN signé en janvier 2017.
A l'appui, nous souhaitons formuler les observations complémentaires suivantes :

1/ Sur la justification de la démolition :

1-1/ La raison principale invoquée serait d'instaurer de la mixité sociale.
Dans le document PA04-1 au paragraphe 1-1 il est fait référence à une enquête réalisée par le bailleur en 2014 qui mets en évidence que :
-70% des familles ont des revenus inférieurs au plafond applicable au logement,
-33 % des ménages bénéficient de l'APL, contre 20% en moyenne dans le département.
Ces chiffres conduisent le rédacteur à qualifier les résidents de « population fragilisée » (sic).
C'est la raison d'être des logements sociaux d'accueillir les ménages modestes qui constituent plus des
2/3 de la population. Lire à ce sujet l'interview de Thierry Repentin, maire de Chambéry, dans le journal de la Fondation Abbé Pierre d'avril 2021, dont l'extrait :
« N'oublions pas que les personnes que nous avons applaudies depuis nos fenêtres au début de la crise sanitaire, le corps médical, les caissières, les personnels des collectivités locales… sont celles qui sont éligibles au logement social. On ne peut pas d'un côté les applaudir et de l'autre ne pas les loger. Il faut qu'elles soient les bienvenues sur tout le territoire, là où elles travaillent. Aujourd'hui, ce sont 70% de nos concitoyens qui sont éligibles au logement social ».
La mixité sociale au sein de la résidence existe : âges, composition des familles, revenus, origines, et les données de l'étude de 2014 correspondent à peu près aux chiffres nationaux.
A Clamart ce sont environ 4 000 familles inscrites en attente de l'attribution d'un logement social et on détruirait 558 logements récemment rénovés ? Bien que les programmes immobiliers prévus sur la ville comprennent pour certains d'entre eux des logements sociaux, combien d'années d'attente pour ces familles ?

1-2/ Une des raisons invoquées serait qu'un nouveau projet, avec des implantations d'immeubles différentes permettrait de dégager le point de vue sur le « Tapis vert » et donc d'élargir la perspective.
Il n'en est rien. En effet, il suffit de se référer à la vue figurant dans de document PA02 « Etat des lieux » page 38, pour se rendre compte que seul le restaurant (hors parcelle) à l'abandon depuis de nombreuses années, empiète sur cette perspective. Il pourrait être acquis par la ville et être ensuite démoli.

1-3/ Sur les prétendues mauvaises performances énergétiques des bâtiments :
Dans notre recours gracieux du 9/03/2021 contre le permis de démolir les immeubles des 2 et 4 rue Boileau, nous avions indiqué que les consommations d'énergie des bâtiments étaient selon nos évaluations d'environ 200 KWh/m2/an (sur la base d'estimation de surfaces qui s'avèrent sous-évaluées).En effet, nous n'avions pas connaissance des diagnostics DPE réalisés en 2011 : La consommation d'énergie est en fait de 161 KWh/m2/an, Classés « D » ils passeraient en « C » (inférieur à 180), avec la nouvelle grille de la réglementation RE2020 d'application au 1er janvier 2022, si toutefois les émissions de CO_2 dues au mode de chauffage étaient réduites.
2/2
Des solutions existent (photovoltaïque, Pompe à chaleur) pour la production d'eau chaude sanitaire ou d'autres, qui n'impliquent pas, dans un premier temps, de revenir sur l'enveloppe des bâtiments.
Nous confirmons donc notre opposition à ce projet de destruction d'immeubles dont la lourde rénovation conduite de1999 à 2015 (pour environ 31 Millions d'euros) pourrait être poursuivie et parachevée.

2- Sur le projet d'aménagement :

2-1/ Sur-densification :
Le projet de par la densification apportée (construction de 943 logements en replacement de 558 logements détruits, soit environ 850 habitants supplémentaires) accroîtrait la pression sur un secteur en lisière de forêt, donc sur un corridor écologique, à particulièrement protéger. Il n'est donc pas compatible avec les objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016.

2-1/ Imperméabilisation des sols.
Selon les données produites, les surfaces d'espaces verts et de pleine terre seraient sensiblement les mêmes que celles qui existent actuellement ! et les surfaces imperméabilisées seraient même réduites !
Comment est-ce possible lorsque l'on compare le plan masse avec les vues aériennes actuelles ?
Lors de notre entrevue le 22 mars, nous avons attiré votre attention sur le fait qu'une partie importante des parkings actuels ne sont pas imperméables car ils sont implantés sur des sols herbeux avec des pavés disjoints. Les allées piétonnes quant à elles sont sur sol stabilisé et non bitumé.
Un calcul détaillé doit être demandé pour justifier que le projet envisagé est dans l'esprit des engagements de Mme la Présidente de la Région Ile de France sur l'objectif « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette », sur lequel il faut être d'autant plus exigeant que ce projet se trouve en lisière de forêt.

2-3/ Hauteur des bâtiments et surfaces d'espaces verts :
Début juin 2020, dans l'entre-deux tours des élections municipales 2020, M. le Maire de Clamart a pris l'engagement d'un urbanisme apaisé par un tract remis dans les boîtes à lettres des clamartois :

A savoir : » abaisser d'un étage la taille de tous les futurs immeubles et en augmentant les surfaces d'espaces verts de 10% ».

L'aménageur « Vallée Sud Aménagement » doit prendre en compte cet engagement du Maire de Clamart réélu, ce qui n'est pas encore le cas, tant au niveau des surfaces d'espaces verts qui sont de 27% dans la situation actuelle et qui devraient donc passer à 37%, que dans la hauteur des bâtiments indiqués de R+6 à R+8, dans l'étude d'impact.

Nous n'avons pas trouvé de plan d'élévation dans le dossier. Le règlement du PLU définissait une hauteur maxi des constructions de 29 mètres au faîtage. Du fait de la diminution d'un étage, les constructions devront être de hauteur maximum 26,3 mètres au faitage (29m-2,7m, hauteur d'étage).
Avec des immeubles R+8 avec toitures en pente, cette limite de hauteur ne peut être tenue.

En espérant que vous prendrez en compte nos observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Vivre à Clamart,
Le Secrétaire général, Le Président,
Daniel Colleaux, Bernard Garmirian

Nom :

Adresse : 10, rue Fauveau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : vivreaclamart@gmail.com Téléphone : 0675079745

Fichier : Observations VAC-lettre au CE du 22.04.2021.pdf

Numéro : 112 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 18:08 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : En pièce jointe, mon avis sur le projet.

Nom : POIRIER MARIE-CATHERINE

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : marie-catherine.poirier@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier : 2021_EP_3F_avis2_MCP_déf_210422.pdf

Numéro : 113 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 18:23 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour, je n'ia ^pas tout compris du projet, pourquoi on laisse trois immeubles dans le projet futur? merci

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 114 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 18:57 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,
Les quartiers du Haut de Clamart ont longtemps étés délaissés et sans projet.
Pour la première fois nous avons vu se transformé ces quartiers.
Là ou nous avions de l'insécurité, ou un environnement très triste et sans vie réelle, nous avons maintenant des commerces et des lieux agréables qui se mettent en place.
Ce projet d'aménagement va dans la suite logique de ce qui à été réalisé et ce qui est en cour afin de permettre de continuer la dynamique positive de cette ville.
Natif de Clamart je suis ravi de voir cette transformation et cette évolution.

Alors oui je suis pour ce projet d'aménagement.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : jacques.barbarian@vikast.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 115 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 19:00 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire enquêteur, en tant que Clamartois je vous fais part de mes observations concernant le projet LE NOTRE.

1) En premier lieu, il est régulièrement fait état d'incivilités sur le site actuel géré par les 3F mais je crains que la destruction des logements ne résoudra rien aux problèmes de fond trouvant leurs racines dans de profondes inégalités sociales
2) En second lieu, il est tout à fait anormal que les habitants actuels ne bénéficient d'aucun engagement des 3F, appuyés par la municipalité, pour revenir sur le site après achèvement des travaux où la plupart des personnes ont tissé des liens sociaux. Probablement, l'une des motivations premières du projet est de changer la population du site. Le projet d'aménagement de l'opération "Pavé Blanc Le Notre" présenté au conseil de Territoire du 16 décembre 2020 utilise d'ailleurs des propos stigmatisant en affirmant que les commerces du quartier sont marqués une "communautarisation".
3) En troisième lieu, il s'agit d'un projet immobilier qui risque de se réaliser au détriment des habitants actuels
Le site est d'ailleurs particulièrement bien placé avec l'arrivée du tramway, la foret et la proximité avec la zone commerciale et d'emplois de Vélizy. D'où une opération immobilière dont la réalisation se fera au détriment des habitants actuels qui méritent plus de considérations que des panneaux annonçant la démolition des immeubles pour ceux qui y habitent encore ou la destruction de leurs garages couverts. Ne s'agit-il pas là de l'autre motivation réelle du projet, dissimulée par la volonté d'une plus grande mixité sociale et le rétablissement d'une perspective paysagère ?
Pour toutes raisons, je vous fais part de mon profond désaccord sur ce projet d'aménagement.

Nom : DAVID HUYNH

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : huynhdav@hotmail.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : 116 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 19:23 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : J'ai précédemment émis un avis (n°94) expliquant que je n'avais pas confiance dans cette enquête publique et que j'étais opposé à ce projet. Mon avis il a été tout simplement supprimé de ce registre numérique ("modéré") sans aucune explication sur les raisons de cette censure.
Ce n'est pas susceptible de me redonner confiance dans cette procédure.

Nom : ANTZENBERGER PHILIPPE

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : philippe.antzenberger@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 117 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 19:24 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Je suis assez effaré par le nombre d'avis "favorables", lapidaires et peu étayés, qui semblent plus émis par des supporters inconditionnels du maire et de ses projets immobiliers, quels qu'ils soient, plutôt que par des personnes soucieuses de l'intérêt des Clamartois en général et des habitants de ce quartier en particulier.

Je ne rentrerai pas ici dans le détails des arguments, déjà développés par d'autres que moi, mais je me contenterai d'en rappeler les grandes lignes :

Gâchis économique en raison de l'investissement déjà consenti pour réhabiliter ces immeubles qui sera ainsi dilapidé.

Gâchis écologique en raison du coût écologique de cette opération de démolition/reconstruction qui ne sera "bénéficiaire" ce point de vue que dans très, très longtemps, et probablement jamais (aucune étude sur ce point dans le dossier d'enquête).

Gâchis humain induit par l'exil forcé de tous les habitants qui seront relogés (peut-être ?) ici ou là dans des conditions moins favorables.

Surpris également que l'on puisse présenter un tel projet qui contrevient par sa nature aux objectifs fixés par le SDRIF en termes de mixité habitat/activité et de diminution des émissions de GES (de part cette absence de mixité H/A et de part le bilan de l'opération de déconstruction/reconstruction).

Au final tout ceci ressemble plus à une pure opération de promotion immobilière qu'à de l'aménagement urbain raisonné. Mon avis est donc très défavorable et je souhaite que ce projet soit radicalement revu et fasse surtout l'objet d'une étude comparative objective des différentes solutions envisageables.

Nom : ROLAND RABEAU

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : rbu@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 118 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 19:27 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Signalement: on ne peut pas ce soir ouvrir les pièces jointes aux messages et prendre donc connaissance de ces avis. C'est anormal. A corriger rapidement.

Nom : POIRIER MARIE-CATHERINE

Adresse :

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : marie-catherine.poirier@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 119 Date de dépot : 22/04/2021 Heure de dépot : 19:36 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Vous trouverez en document joint les observations du collectif UAC.
Je soutiens les remarques faites par ce collectif.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : collectif-uac@framalistes.org Téléphone :

Fichier : remarques Le No^tre V4.pdf

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 120 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 09:32 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur l'enquêteur public, d'une manière générale je souscris aux observations du groupe UAC que je cite ci-dessous :

"Le collectif Un Autre Clamart, qui a présenté une liste aux élections municipales de 2020, créditée de 5,06% des voix, tient à marquer son opposition au projet Le Nôtre.

Plusieurs arguments de différentes natures motivent cette opposition complète.

Premièrement, sa nature même : la cité dite des 3F a été très récemment réhabilitée pour un total de 30 millions d'euros de travaux. Comment justifier sa destruction quelques années après ? Cela représente un gaspillage d'argent public considérable dans une période de difficultés financières de la commune et de l'Etat.

En deuxième lieu l'impact social de ce projet nous heurte :
La disparition de plus de la moitié du parc social de ce quartier dans un contexte de rareté et de nécessité croissant de ce type d'habitat en Ile de France, nous semble particulièrement grave. L'argument d'une nécessaire mixité au sud de Clamart est pour nous fallacieux. Cette mixité n'est pas suffisamment appliquée au nord de la commune : pour exemple le projet Gare...
Passant de 100% de logement social à 30 %, c'est une perte considérable de possibilité de se loger pour les populations modestes à Clamart. Le relogement sur la commune n'est pas possible : Clamart ne dispose pas du parc nécessaire et de nombreux habitants seront donc relogés ailleurs.
Cette destruction s'accompagne néanmois d'une densification considérable du bâti : pour 558 logements détruits, 943 seront construits... : cela correspond à un doublement de la surface de plancher construit ! On est bien au-delà des objectifs du programme territorial d'habitat et Clamart se densifie à toute allure !

L'impact environnemental de ce projet nous interpelle également : Cette densification se fait en un lieu situé à proximité d'un réservoir de biodiversité. L'environnement est clairement menacé par ce projet surdimensionné. Tant dans le déroulement des travaux (nuisances diverses, gestion des déchets...) que dans le résultat. La MRAe alerte sur l'insuffisance des études d'impacts et la sous évaluation de ces impacts, en matière de ruissellement des eaux, l'insuffisance des plantations... De même concernant l'intégration au quartier environnant, les circulations, les nouvelles énergies, les équipements publics nécessaires, ce projet pose de nombreuses questions et a de nombreuses lacunes. Il faut au moins des études complémentaires et en réalité une révision du projet. L'intégration à la perspective Le Nôtre apparaît comme un argument spécieux, sans réalité dans le projet...

Sur le plan démocratique, la concertation a été insuffisante : les ateliers organisés n'ont réuni que très peu de monde et seuls les locataires des 3F y étaient invités. Les réunions publiques sont des réunion d'information et non de concertation. Aucun compte rendu de ces rencontres n'a été fourni. Il n'y a pas eu de concertation sur le projet final retenu.
Concernant l'enquête publique elle-même, de nombreuses remarques s'imposent : 3 demi journées de rendez-vous possibles, plus deux permanences téléphoniques : cela se révèle notoirement insuffisant au vu de la lourdeur du dossier et du nombre de pièces qui le composent. Ces pièces elles-mêmes sont d'une grande opacité dans la version numérique. D'une manière plus générale les remarques envoyées dans les enquêtes publiques le sont en pure perte, comme si ces enquêtes n'étaient que des faire-valoir.

Nous demandons que cette enquête publique soit allongée pour pouvoir être plus sérieuse et ouverte hors d'une période de pandémie. La précipitation avec laquelle un projet aussi important est mené, apparaît comme une marche forcée au logement privatif et à la transformation et la disparition d'un quartier populaire. Nous estimons que ce projet est la poursuite d'une entreprise de gentrification de la commune qui participera à modifier durablement la sociologie de la ville, transformant Clamart en une cité dortoir de luxe, rejetant les populations modestes."

J'observe de plus qu'à l'heure où ce site est valorisable par le tramway on modifie la population et l'ensemble du quartier. Cette opération ressemble davantage à une

Nom : valorisation immobilière spéculative et non à la réhabilitation d'un quartier au bénéfice de ses habitants.

Adresse :

Cedex : Ville : CLAMART

Email : hubertduval2@gmail.com Téléphone :

Fichier :

Numéro : **121** Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 10:34 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,

J'habite Clamart depuis 50 ans, notamment dans ce quartier depuis plusieurs années, et j'ai vu l'évolution de cette ville.
Il y a encore quelques jours, des gens s'amusait tard dans la nuit à faire un feu d'artifice.
Le projet LENOTRE se situe dans la continuité de cette évolution pour un confort de vie et d'une ville davantage sécurisée.
Nous ne pouvons rester constamment dans le vieux et le délabré, ce projet est essentiel pour avoir aussi d'avantage de commerce et un cadre de vie plus agréable

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : ara@free.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : **122** Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 11:32 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Ne voyant pas notre courrier postal enregistré par vos services (8 avril 2021), nous nous permettons de vous le joindre aujourd'hui.
Remerciements

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : renee.delfosse@orange.fr Téléphone :

Fichier : lettre Comm. enquête Le Nôtre 2021- 8 avril.pdf

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : **123** Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 11:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,

Je m'oppose à ce projet car les conditions de relogement ne prennent pas en compte les besoins des personnes déplacées.

Toutes celles qui veulent revenir ne le pourront pas par exemple.

Visiblement l'objectif est de faire venir une population plus aisée et de se débarrasser des foyers modestes.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : tekwily@gmail.com Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 124 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 11:58 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Commentaire enquête publique pour Didier

Monsieur le commissaire enquêteur,

A titre personnel je vous demande de bien prendre en considération les nombreux arguments exposés ici contre ce projet - que je ne reprendrais pas - et de les mettre en perspective du peu d'arguments, souvent juste partisans, prônant le pour.

Oui il faut rénover ce quartier, mais pas n'importe comment.

Je suis ingénieur en génie civil, avec une spécialisation en urbanisme. J'ai longtemps travaillé pour Vinci.

Je sais ce que les techniques nous permettent de construire, je sais que le marché du logement en Ile de France est faussé par une demande trop importante. Je sais qu'il y a des enjeux économiques forts.

Je ne suis pas dupe non plus face à une certaine paresse intellectuelle, des "habitudes" coupables, des jeux politiques et une cupidité certaine, qui mènent à des projets dénués de bon sens, qui nuisent au plus grand nombre et à l'image que nous montrons au monde.

C'est le cas du projet Le Nôtre.

Pourquoi s'entêter dans un projet passéistes à tout point de vue, en dehors de tout bon sens, alors que nous avons en France les moyens intellectuels, techniques et économiques de faire une rénovation de ce quartier digne, moderne et exemplaire. Ne devons nous pas montrer l'exemple enfin, simplement en bon père de famille ?

Il est de votre responsabilité de prendre le recul nécessaire et de faire en sorte que la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux du plus grand nombre prévalent sur les intérêts économiques et politiques d'un petit nombre. Il en va du l'intérêt général et de celui de nos enfants.
Ne soyez pas complice, indignez-vous.

Oui il faut rénover ce quartier, mais pas de cette manière.

Je suis donc très défavorable au projet Le Nôtre tel que décrit ici.

Didier Dincher.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : didierdincher@lilo.org Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 125 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 12:36 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire enquêteur,

en tant que Clamartois, je m'oppose farouchement à ce projet car :
- il est destructeur de lien social à Clamart y compris les personnes qui vivent dans ce quartier et qui ne seront jamais relogés à Clamart dans dans des conditions identiques
- il est destructeur de l'environnement puisque nous allons devoir puiser dans les ressources de la planètes pour construire à nouveau, alors que des architectes de renoms primés restructure au lieu de détruire.
- il est destructeur d'image pour clamart, encore du béton..., pas de réflexion aboutie sur l'urbanisme de la ville, l'intégration des quartiers.
- il est destructeur de finances, puisque la commune va devoir encore mettre la main à la poche alors même que notre dette par habitant est passée de 500 à 2000€ en 5 ans.

En somme un projet à ne pas réaliser et qui fait du mal à Clamart....

Loïc MICHEL

Nom : MICHEL LOÏC

Adresse : 40 rue Jean Georget

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : loic_mic@hotmail.com Téléphone : 0605544119

Fichier :

Numéro : 126 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 14:25 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Dans le cadre de cette enquête publique, l'association Démocrates Clamartois et ses élus souhaitent contribuer et mettre en lumière des éléments importants du projet Le Nôtre. Ce projet, tel qu'il est prévu à ce jour, aurait un impact social, urbanistique et architectural majeur sur tout ce quartier du Pavé Blanc.

L'ensemble de nos contributions est dans le dossier joint de quatre pages.

Pour les raisons qui y sont évoquées, parce qu'une partie des éléments du dossier est biaisée par une présentation inexacte de l'existant, parce que le nouveau projet est présenté sous un angle bien plus favorable qu'il ne l'est réellement d'un point de vue urbanistique, écologique et social, nous voulons inscrire notre opposition à cette transformation et exprimer notre volonté de préserver ce quartier et que soient apportées des solutions aux problèmes sociaux et économiques.
Nous restons attachés à l'objectif de renforcer la mixité sociale sur ce quartier. Recherchons ensemble de nouvelles solutions pour atteindre cet objectif sans démolir ce quartier et en expulser les habitants qui y sont attachés.

Ce dossier est également consultable sur notre site www.clamartois.com

L'Association Démocrates Clamartois
Les élus Démocrates Clamartois au conseil municipal de Clamart
(Stéphane Dehoche, Chantal Duvoid, Stéphane Astic, Sylviane Dos Santos)

Nom : DEMOCRATES CLAMARTOIS

Adresse : 46 RUE PIERRE BROSSOLETTE
CLAMART

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : stephane@dehoche.com Téléphone : 0607430415

Fichier : Projet LE NOTRE v9f.pdf

Numéro : 127 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 14:49 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Le projet me semble équilibré si l'on tient compte des nombreux manquements dans le quartier actuel, à savoir des commerces divers et de qualité, des espaces verts, un équilibre fonctionnel et de mixité sociale. Notre pays a plus que besoin de retrouver des quartiers où il fait bon vivre, désenclavés, plus sereins pour leurs habitants. Quelques soient ses revenus, on doit pouvoir vivre dignement et assurément ce n'est plus le cas dans ces immeubles. Je vois que trois immeubles ne vont pas être détruits par contre, c'est pour une raison particulière? cela manque de cohérence par rapport au projet non? Merci

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : Téléphone :

Fichier :

Numéro : 128 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 15:27 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : SLe projet "Le Notre", me semble être qu'une opération qui a pour seul but le changement sociologique de la ville de Clamart. Plus clairement ce n'est que l'application et la continuation de la politique menée par le maire JD Berger pour transformer Clamart en cité dortoir pour classe moyenne et de laisser la ville entre les mains de promoteurs. Et c'est pour cela , que je soutiens les remarques du collectif UAC

Nom : JÉRÔME SANZO

Adresse : 13bis rue des Truilles

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : sanzojerome@yahoo.fr Téléphone : 06.79.11.14.38

Fichier :

Numéro : 129 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 16:01 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :
- Humainement destructeur : des habitants y vivant bien vont en être chassés pour se retrouver dans des conditions beaucoup moins favorables qu'ils n'ont pas choisies.
-Économiquement un gâchis : coût de la destruction s'ajoutant au coût de la reconstruction de bâtiments ayant seulement 6 ans d'existence .
-Écologiquement et environnementalement inadapté par une destruction /reconstruction energivores , un comble dans le contexte actuel...
-Urbanistiquement : une betonnisation supplémentaire, s'ajoutant àcelle déjà excessive qui dévisage Clamart .
Non à ce projet !
Non à un projet d'operation Immobilière spéculative !
Oui à une réhabilitation respectant l'humain, l'environnement, l'écologie.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : l.nachon@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 130 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 16:09 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis maintenant Clamartois depuis plusieurs années et j'ai vu depuis mon arrivée la ville changer dans un sens que j'ai du mal à accepter aujourd'hui. Ayant quitté la ville voisine de Vanves que je trouvais trop dense, j'avais trouvé en Clamart une ville ouverte avec de l'espace et une sensation de bien vivre que l'on trouve généralement dans les villages loin des grandes villes très urbanisées. Mais, depuis quelques années, les projets immobiliers d'envergures tels que Panorama et Grand Canal ou plus modestes dans toute la ville commencent à modifier l'atmosphère de notre chère ville de Clamart.

Le Projet dit « Le Notre » est un parfait exemple des changements récents qui s'opèrent dans Clamart. Il peut y avoir des bonnes opportunités pour construire de nouveaux logements comme la réhabilitation d'anciennes zones industrielles aujourd'hui non utilisées ou l'utilisation de terrains non valorisés alors que la demande de logement ne cesse d'augmenter. Cependant, pour ce projet l'idée sera de détruire un quartier entier de la ville pour y reconstruire des nouveaux bâtiments. Il n'est donc pas question ici de valoriser du terrain pour en faire de l'habitat mais de simplement modifier un quartier pour… Pour ? cela reste une interrogation sans réelle réponse pour moi.

Ce que je peux constater aujourd'hui de ce projet c'est qu'il ne va pas dans le bon sens.

Le gaspillage écologique d'une telle opération ne peut se comprendre. Il est reconnu aujourd'hui que le coût écologique de détruire pour reconstruire est d'un autre temps. Avec les problèmes de manque des matières premières pour l'utilisation du béton, ainsi que le coût carbone engendré, il est certain que la réhabilitation est préférable à la reconstruction. Surtout que dans le cas des bâtiments mis en cause dans le projet de démolition, ces derniers sont aujourd'hui de très bonnes qualités et ont fait l'objet d'une rénovation récente pour améliorer encore leur qualité d'isolation thermique pour garantir des économies énergétiques. Il y a donc également dans ce projet un gaspillage économique après les dépenses (de l'ordre de 30M€ sur plusieurs années) injectées dans l'amélioration énergétique de ces bâtiments.

Enfin la brutalité sociale de ce projet doit être mis en lumière. Il est demandé aujourd'hui à des familles de quitter leur quartier pour être relogé ailleurs et… Et essayer de recommencer leur vie, mais ailleurs. Pour un grand nombre de personne c'est un crève-cœur de devoir quitter le quartier dans lequel ils ont pu voir leurs enfants grandir, dans lequel ils se sont fait des amis. Encore une fois, cela peut être évité par une simple rénovation du quartier au lieu d'une opération de démolition puis reconstruction.

Pour ces raisons je ne suis pas favorable à ce projet « Le Nôtre » tel qu'il a été présenté.

Nom : NICOLAS TRCERA

Adresse : 35 avenue Victor Hugo

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : ntrcera@gmail.com Téléphone : 0614317001

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 131 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 16:35 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour Monsieur

Ce projet m'interroge sur le plan de la démocratie en premier lieu un Maire une fois élu pourrait il traumatiser une partie de sa population en modifiant leurs conditions de vie pour le reste de leur années de vie ?

C'est pour une grande part ce qui risque d'arriver à une partie de cette population en les déracinant de leur quartier.
Il avait pourtant espérer mieux car il y avait eu une rénovation de 1999 à 2015 et puis après l'élection de ce maire toute leur vie va ce trouver perturber par une dégradation orchestrée de leur environnement. La dégradation avait pour but d'engager le processus de démolition.

Ces bâtiments auraient pu être rénover sur le plan énergétique et de l'isolation.

J'ai l'impression que notre Maire en hors sol par rapport à la période que nous vivons ;

Un prix international est attribué à des architectes français pour leur travail sur l'architecture d'aujourd'hui qui devrait s'orienter vers la rénovation plutôt que la destruction.
Mise en place de critères écologiques (moindre consommation d'énergie, des bâtiments, végétalisation des sols etc....)

Toutes les constructions d'aujourd'hui vont dans le sens de réduire les surfaces habitables. La destruction des immeubles 3 F ira dans ce sens. La réduction des surface des pièces habitables pose problême aux familles celle ci est apparu avec le COVID.

Pour finir la dénomination du nouveau quarter est il pas prémonitoire « LE NÖTRE » effectivement ce ne sera plus « LE LEUR » aux habitants du quartier actuel.

Pour toutes ces raisons j'estime que ce projet ce correspond pas à l'intérêt général, donc souhaite que vous émettiez un avis défavorable.

Nom :

Adresse : 110, Avenue Jean Jaurés

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : jean.marie.lallement@hotmail.fr Téléphone : 96.84.25.85.71

Fichier :

Numéro : 132 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 16:48 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur le Commissaire enquêteur

Comment valider un tel projet qui va à l'encontre des impératifs sociétaux que notre monde malade nous impose.
Comment accepter de raser un quartier destiné aux classes moyennes, en partie réhabilité en 2015 pour 30 M d'euros et qui ne demande qu'a être améliorer par des investissements complémentaires pour le bien être d'une population désireuse de ne pas le quitter.
Comment ne pas mesurer le coût écologique, social et financier du programme "Le Notre" dans le contexte de crise climatique et sanitaire avec ses répercussions sociales et économiques qui vont suivre .
Comment envisager de nos jours une sur densification de l'habitat a l'architecture surannée en majorité en accession a la propriété a des prix prohibitifs et qui détruit le tissus social existant, expulsant une population déja en difficulté.
Comment proposer une bétonisation des espaces verts ,une diminution des aires de jeux et de convivialité alors que le lien social se délite.
Pour toutes ces raisons il me semble capital que ce programme doit être stoppé et que la restructuration de ce quartier soit le fruit d'une vraie concertation pour le bien de tous.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : cnachon@wanadoo.fr Téléphone :

Fichier :

Numéro : 133 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 16:55 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Monsieur,

l'information qui nous est faite sur ce projet me semble parcellaire et partisane (ou commerciale), et on manque par exemple d'éléments sur le bilan énergétique et écologique d'une telle opération d'envergure. Il est urgent d'aller au-delà des réglementations encore minimalistes en termes de protection environnementale (on sait le temps qu'il faut à nos lois et règles pour évoluer) et le souci d'un maire, d'une municipalité pour ses concitoyens devrait être d'anticiper le bien-être à long terme de ses habitants, pas seulement celui de certains à très court terme ou le sien. Je n'ai pas l'impression que la question des mobilités soit traitée complètement (qu'en est-il des circulations douces, des lignes de bus, comment est anticipée l'augmentation des usagers de ces différents modes ?). Je déplore le manque d'information et de concertation, afin de déterminer si la solution proposée est la meilleure pour tous, ce qui ne me semble pas le cas ici. Ce pourquoi je suis contre le projet en l'état actuel et demande à ce que soit repoussée la décision afin que tous soient mieux informés et concertés.

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : valerie.tichoux@laposte.net Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 134 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 17:06 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation :

M. Le Commissaire Enquêteur,
Parmi les réponses de l'aménageur Vallée Sud Aménagement aux demandes de la MRAE, une d'elles nous surprend particulièrement:
A la demande : « Présenter un bilan global des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du projet global incluant la phase travaux et les démolitions prévues »,
L'aménageur répond : « Les opérations de démolition sont réalisées par des entités tierces, de fait les procédés mis en œuvre ne sont pas connus de manière certaine et ne peuvent pas entrer dans le périmètre d'estimation des gaz à effet de serre. »
Si cette évaluation ne peut à ce stade et définie de façon précise, l'ordre de grandeur est connu et la Construction/démolition dans l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment représente environ 60 % des émissions des émissions de Gaz à effet de serre !
Ce ratio 60% construction* / 40% utilisation* pour les émissions de GES d'un bâtiment neuf (conçu avec les paramètres RT 2012) se base sur une durée de vie 50 ans.

Il a été évalué en 2012/2013 dans le cadre d'une étude expérimentale de l'association HQE (qui a rassemblé des cas concrets avec leurs intervenants) avec la contribution scientifique du CSTB. Il y a eu beaucoup de travail réalisé sur un échantillon de bâtiments forcément limité : 67 au total, dont 17 immeubles de logements collectifs, 24 immeubles tertiaires/bureaux, 4 immeubles tertiaires/enseignement/commerces et 22 maisons individuelles. Cette étude est plus aboutie que la précédente réalisée 2 ans auparavant à titre encore plus expérimentale.
L'impact carbone d'une démolition / reconstruction par rapport à une réhabilitation complète et le bilan carbone est très nettement en faveur de la réhabilitation lourde, même si les performances énergétiques seront un peu moins bonnes.
En effet, la construction d'un bâtiment peu facilement représenter près de 30 années de consommations !
Sachant que l'essentiel des émissions se situent dans la partie « matières premières » et notamment le béton, on comprend facilement que dès qu'on préserve le béton existant, on économise des quantités très significatives d'émissions de gaz à effet de serre !
Cette absence d'évaluation globale ne peut éclairer la décision sur les deux solutions : réhabiliter ou déconstruire/reconstruire, laquelle aurait dû conduire à la décision de ne pas déconstruire, mais réhabiliter.
Une actualisation de l'étude d'impact est indispensable et doit être un préalable à toute décision sur ce projet.
Observation n°3 de l'association Vivre à Clamart

Nom :

Adresse : 10, rue Fauveau

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : vivreaclamart@gmail.com Téléphone : 0675079745

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 135 Date de dépot : 23/04/2021 Heure de dépot : 17:27 Valide : ☑ Modéré : ☐

Observation : Bonjour,
Je suis Clamartoise depuis quelques années et je trouve que les projets immobilier dans leur ensemble sont de beaux projets.Notre cher maire embellit Clamart et nous le remercions. Il me semble important que le projet des 3F aboutit . Je soutiens ce projet!

Nom : TOCCO

Adresse : 50 bis rue de la porte de Clamart

Cedex : 92140 Ville : CLAMART

Email : djessit@yahoo.fr Téléphone :

Fichier :